



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
 AGENCE DE SAVERNE
 UNITE TERRITORIALE D'ALSACE BOSSUE
 TRIAGE DE BERG

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN (67)
 ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
 CANTON DE DRULINGEN
 Région IFN – ORLAM
 Plateau Lorrain N° 419

FORET COMMUNALE DE

EYWILLER

Surface : 86.61 ha

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

(2008 - 2027)

Série unique de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages,
 traitée en futaie régulière à récolte lente

Altitudes :

Supérieure : 360 m
 Moyenne : 340 m
 Inférieure : 320 m

Essences principales

(% en surface terrière sauf régénération en % de couvert)

hêtre	52 %
chêne sessile	15 %
chêne pédonculé	1 %
charme	5 %
frêne commun	7 %
merisier	2 %
autres feuillus	5 %
pin sylvestre	3 %
épicéa commun	3 %
vide non boisable	7 %

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'Article D.212-6 du Code forestier.



Préfecture de la Région Alsace

Département du Bas-Rhin

Forêt de EYWILLER

Contenance : 86,61 ha

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Arrêté d'Aménagement Forestier n° 13/2008

Révision d'aménagement forestier

2008-2027

Le Préfet de la Région Alsace

- Vu les articles L-143-1 et R-143-1 du Code Forestier,
 - Vu l'arrêté ministériel en date du 8 avril 1994 réglant l'aménagement de la forêt de EYWILLER,
 - Vu le décret n° 97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le Code Forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1^{er} et 19,
 - Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François QUERE, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace pour l'approbation des aménagements forestiers des forêts relevant du Régime Forestier visées par l'article L.141-1 du Code Forestier,
 - Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de EYWILLER en date du 2 novembre 2007, déposée à la Sous-Préfecture de Saverne le 7 novembre 2007, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,
 - Vu le projet d'aménagement de la forêt de EYWILLER remis par le Directeur Territorial de l'Office national des forêts au Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,
- Sur la proposition du Directeur Territorial de l'Office national des forêts,

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan d'aménagement annexé au présent arrêté, la forêt de EYWILLER, département du Bas-Rhin, d'une contenance de 86,61 ha, est affectée principalement à la production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Article 2 : Elle forme une série unique traitée en futaie régulière à régénération lente de : hêtre : 50%, chênes : 21%, frêne : 10%, charme : 7%, merisier : 3%, épicéa commun : 1%, pins noir et sylvestre : 1%, feuillus divers : 7%.

Pendant une durée de 20 ans (2008-2027), les actions à réaliser seront les suivantes :

- 6,77 ha à régénérer dans le groupe de régénération,
- coupes assises par contenance à la rotation de 6 ans dans le groupe de régénération,
- coupes assises par contenance à la rotation de 8 ans dans le groupe d'amélioration,
- maintien de l'équilibre forêt-gibier.

Article 3 : Le Directeur Territorial de l'Office national des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 18 mars 2008

Pour le Préfet de la Région Alsace et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,


Jean-François QUERE

POUR AMPLIATION
Strasbourg le, 19 MARS 2008
Pour le DRDAF Le Chef du service
Forêt - Bois - Chasse,


Alain LEFEUVRE

COMMUNE DE EYWILLER
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 novembre 2007.

Nombre de membres afférant au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10. Qui ont pris part aux délibérations : 8.
Date de la convocation : 29/10/2007.

L'an deux mil sept et le 2 novembre à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François LEIBEL**, Maire de EYWILLER.

Présents : Messieurs JUNG GEYER BURR GIRARDIN HICKEL SCHNEIDER

A voté par procuration: Mme KOENIG

Membres Absents: Mrs. BOTIN BOHN ;

Objet : Révision d'aménagement forestier (2008-2027) de la forêt communale de EYWILLER

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement forestier proposé par l'O.N.F. pour la période 2008 – 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet.

Suivent les signatures des membres présents,
Pour copie conforme,
Eywiller, le 5 novembre 2007.
Le Maire : François LEIBEL



0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

0.1.1 NOM ET PROPRIETAIRE DE LA FORET

Historiquement la forêt communale de Eywiller est propriété de la commune depuis fort longtemps, au moins depuis 1891, date à laquelle il existait déjà un aménagement allemand.

0.1.2 SITUATION DE LA FORET

Département	Bas-Rhin (67)
Arrondissement	Saverne
Canton	Drulingen
Commune de situation	Eywiller
Surface (ha)	86.61
Régions IFN	Plateau Lorrain

0.1.3 DESIGNATION DE L'ORIENTATION LOCALE D'AMENAGEMENT S'APPLIQUANT A LA FORET

Parcelles 1 à 9	Surface : 86.61 ha	Plateau Lorrain	Approbation par arrêté du 22.06.1992
-----------------	-----------------------	-----------------	---

0.1.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA GESTION

Direction : Territoriale Alsace à Strasbourg
Gestion : Agence de Saverne
Terrain : Unité Territoriale d'Alsace Bossue
 Triage de Berg

0.1.5 SCHEMA DE SITUATION

Situation sur carte schématique IFN « Régions forestières du Bas Rhin » au 1/500 000^{ème}.
 Voir page 7.

0.1.6 PLAN DE SITUATION

Situation sur carte IGN EDR 25 au 1/25 000^{ème}, convention ONF N° 7434. Voir page 8.

0.2 SURFACE DE LA FORET

Le dernier aménagement forestier (durée d'application 1993 - 2007) indique une surface de 86.6087 ha. Entre-temps la surface de la forêt n'a pas été modifiée.

Une procédure de distraction est pourtant en cours concernant une surface de 5.9405 ha. Cette surface correspond aux acquisitions de l'aménagement précédent, mais qui n'a plus vocation à devenir de la forêt du fait que les terrains sont encore utilisés à des fins agricoles, et englobant également un terrain de football.

La surface cadastrale de 86.6087 ha, arrondie à 86.61 ha est donc toujours retenue aussi longtemps que la distraction n'est pas effective, mais la surface utile de la forêt est ramenée à 80.6682 ha, arrondie à 80.67 ha. La forêt communale de Eywiller est entièrement implantée sur le territoire communal.

Les extraits cadastraux sont joints en annexe 7.2.

0.3 PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Les limites de la forêt sont dans l'ensemble bien définies par des bornes et des fossés, et ne peuvent guère prêter à confusion. Il manque cependant par endroits des bornes et il serait utile de les retrouver, voir les remplacer en cas de disparition.

Il y a pas de procès-verbal de délimitation et de bornage.

En 5.1.1 et 5.1.2, ainsi qu'au chapitre « maintenance » de la fiche « Dépenses pour travaux », un programme de bornage et de l'entretien des limites est proposé.

0.4 PARCELLAIRE

Le tableau montrant les correspondances cadastrales avec celles des parcelles forestières est joint en annexe.

Le parcellaire n'a pas été modifié.

Document ONE



Office National des Forêts

D.T. ALSACE
Agence de SAVERNE

Forêt Communale de
EYWILLER

Surface : 86 ha 61 a

Echelle : 1 / 500 000

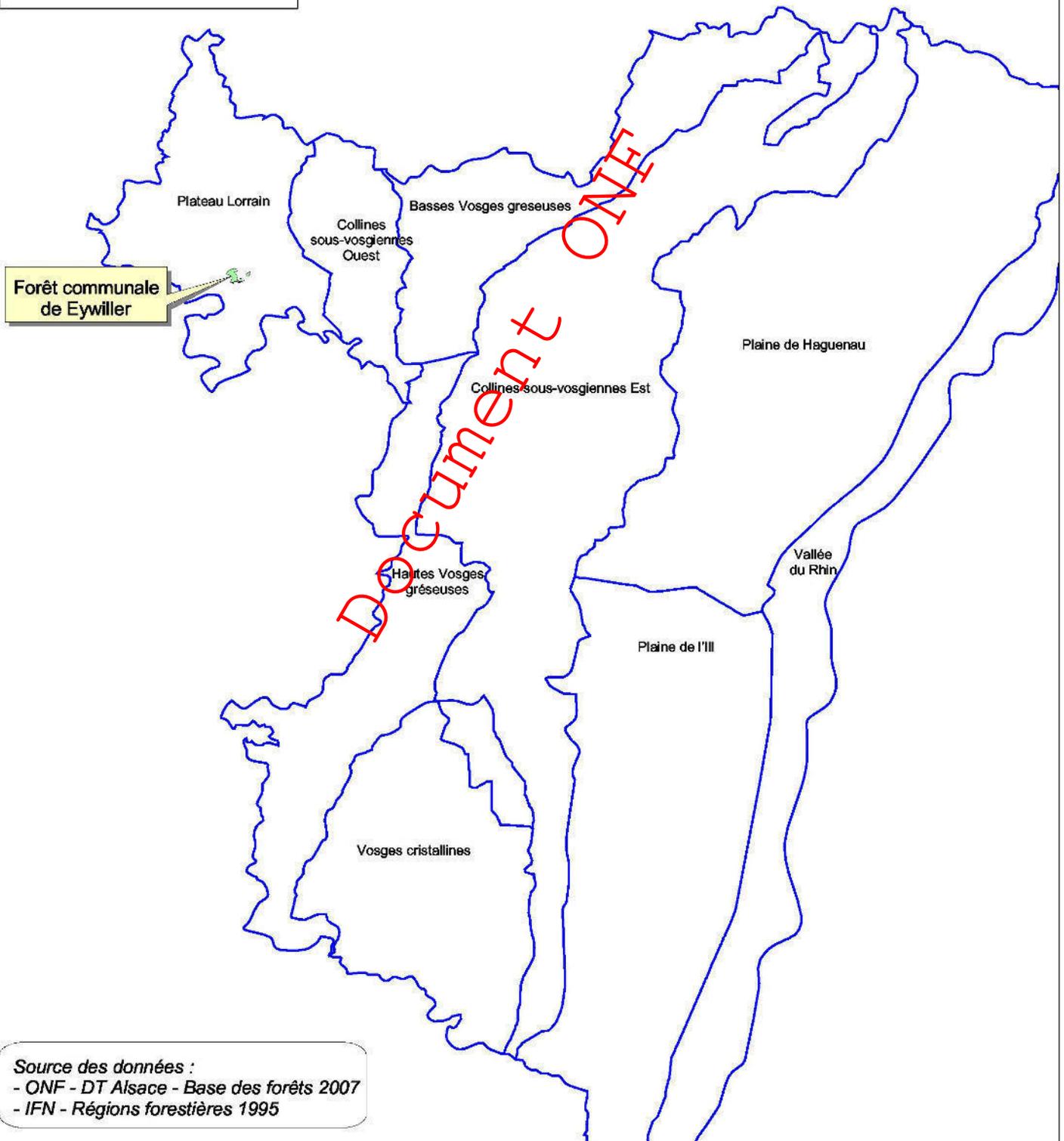
0 5 10 15 Kilomètres

Site SIG Savarne : P.Stark

Février 2007



REGIONS FORESTIERES DU BAS-RHIN



Source des données :

- ONF - DT Alsace - Base des forêts 2007
- IFN - Régions forestières 1995



D.T. ALSACE
Agence de SAVERNE

Forêt Communale de
EYWILLER

86 ha 61 a

Echelle: 1/25000



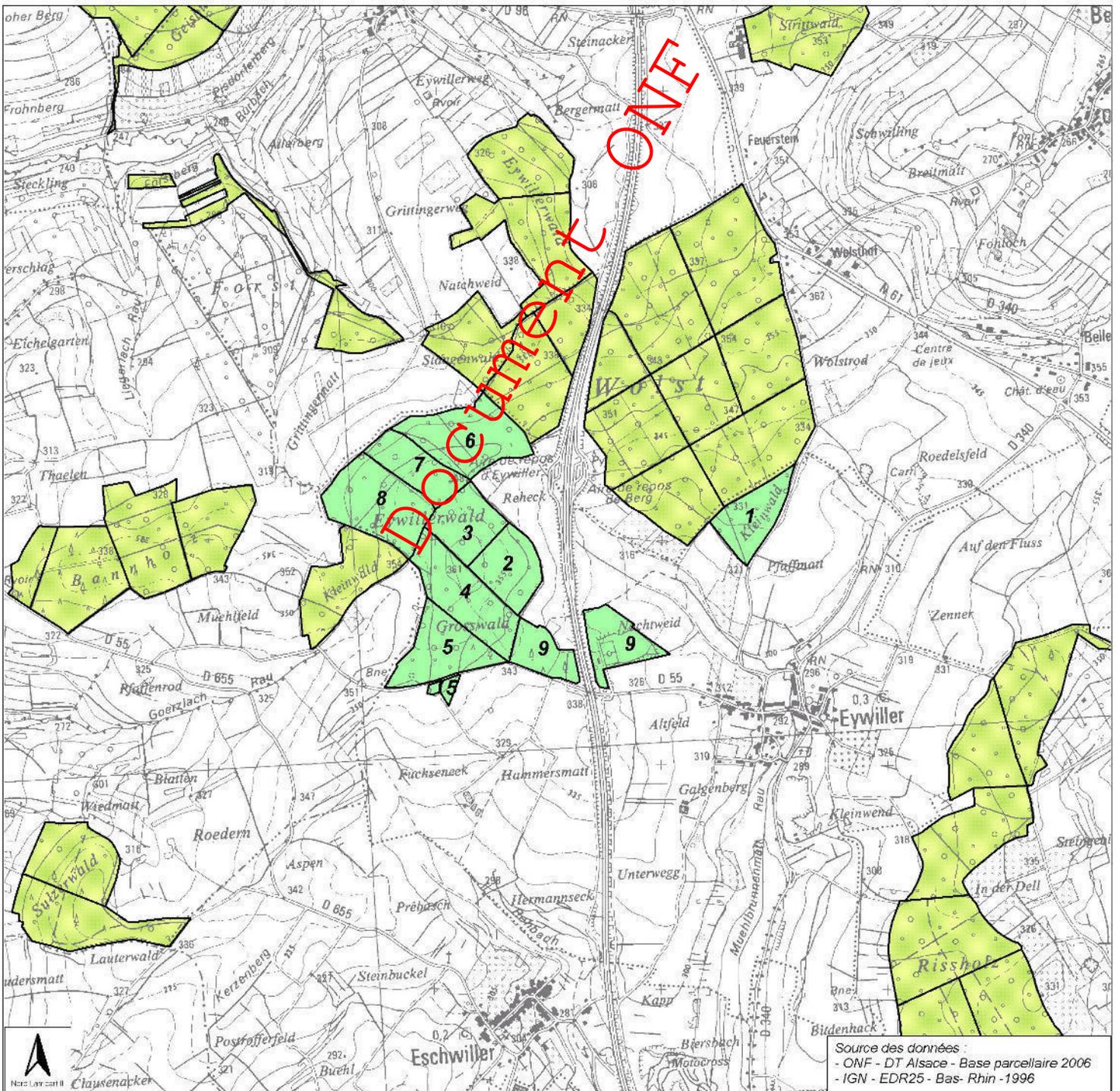
Site SIG Saverne - P Stark

Février 2007

Plan de situation



1:20000000

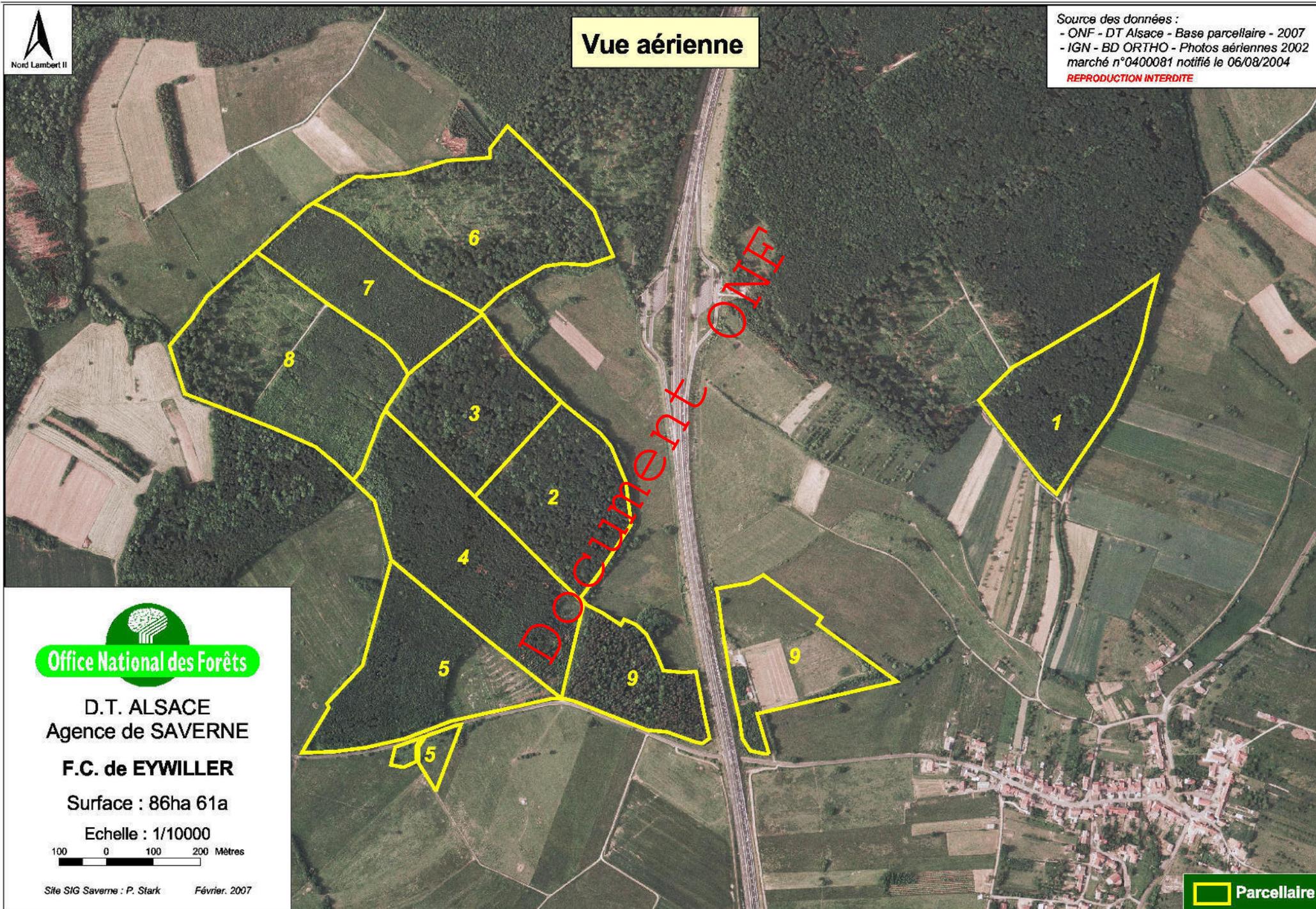


Source des données :
- ONF - DT Alsace - Base parcellaire 2006
- IGN - EDR25 - Bas- Rhin - 1996



Vue aérienne

Source des données :
- ONF - DT Alsace - Base parcellaire - 2007
- IGN - BD ORTHO - Photos aériennes 2002
marché n°0400081 notifié le 06/08/2004
REPRODUCTION INTERDITE



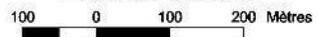
Office National des Forêts

D.T. ALSACE
Agence de SAVERNE

F.C. de EYWILLER

Surface : 86ha 61a

Echelle : 1/10000



Site SIG Saverne : P. Stark Février. 2007

 **Parcellaire**

1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

La forêt communale de Eywiller est composée d'un massif principal et de la parcelle 1, isolée un peu plus loin jouxtant la forêt communale de Berg.

L'ensemble est situé sur les plateaux et les versants du Plateau Lorrain. Les pentes sont faibles à moyennement faibles.

Toutes les expositions sont représentées.

Altitudes extrêmes: 320 m à 360 m

Altitude moyenne: 340 m

1.1.2 CLIMAT :

Le climat est semi-continentale, à influence océanique, du type plateau lorrain, assez rude, et caractérisé par de grands et rapides écarts de températures journalières, des hivers longs et brumeux et des printemps peu marqués.

Les données ci dessous proviennent de Météo France.

a) températures

- 5.5 °C de moyenne minimale
- 12.3 °C de moyenne maximale
- 8.9 °C de moyenne annuelle des moyennes
- une amplitude annuelle de 17.5 °C, un nombre de jours de gel élevé : 85j/an avec des gelées tardives au printemps et des gelées précoces dès octobre.

b) pluviométrie

La hauteur moyenne annuelle de précipitations relevées entre 1951 et 1992 est de 802.5mm.

Les mois de Mars et d'Avril souvent secs, peuvent être une cause d'échec pour les plantations.

A signaler également que les étés sont de plus en plus secs. (Eté 2003 particulièrement).

c) bilan hydrique

Un déficit hydrique est fréquent au printemps (y compris en été depuis quelques années), lié à une faible pluviosité et à une forte évapotranspiration accentuée par des vents secs de l'Est.

L'indice d'aridité de Martonne est voisin de 45 (considéré comme sec quand l'indice est inférieur à 20).

d) vents

Les vents du Sud-Ouest (doux et humides) et Nord-Est (froids et secs) sont dominants.

e) saison de végétation

Définie par l'ensemble des mois où la température moyenne est supérieure à 7° C, elle commence à la mi-mars et se termine à la mi-octobre.

d) accidents météorologiques

La forêt a été concernée par la tempête du 26/12/99 (environ 2000 m³ répartis sur la forêt.)

e) fructification

Une fructification générale du chêne et du hêtre est observée tous les 5 à 10 ans. Des fructifications plus ou moins abondantes sont parfois constatées, suite au réchauffement climatique et à la rareté des gelées tardives depuis quelques années.

1.1.3 GEOLOGIE:

Selon l'Orlam du Plateau Lorrain, le massif forestier comprenant les parcelles 2 à 9 ainsi que le petit massif de la parcelle 1, sont installés sur le muschelkalk supérieur (calcaire à cératites) et sur les limons des plateaux.

1.1.4 PEDOLOGIE

(Cf. Orientations Locales d'Aménagement)

Les différents sols rencontrés dépendent de l'épaisseur de la couche de limons des plateaux et de la nature de la roche sous-jacente. Ils varient des sols bruns eutrophes et mésotrophes, aux sols bruns lessivés à pseudogley.

Lorsque le calcaire à cératites se trouve à faible profondeur on rencontre des sols bruns calciques. Les sols se sont essentiellement développés au détriment des formations superficielles pour donner des sols limoneux ou argileux; toutefois, leur évolution a procédé du climat et notamment du bilan hydrique, de la géomorphologie, et de la végétation, cette dernière très liée au facteur humain.

Il faudra particulièrement tenir compte des sols limoneux (voir carte des stations) sensibles au tassement, sur lesquels les cloisonnements d'exploitation seront obligatoirement et partout installés, dès que la pente le permet.

1.1.5 SYNTHESE DES FACTEURS ECOLOGIQUES : LES STATIONS**1.1.5.1 Tableau des types de stations**

(Voir carte page 13, ainsi que les intitulés des types de station placés en annexe 7. 3)

Méthode de description des stations : elles ont été décrites par inventaire statistique par placettes réparties selon un maillage géographique tous les 70 m, à savoir : 2 points par ha.

Le guide des stations utilisé a été le catalogue des types de stations forestières de la bordure Est du Plateau Lorrain (production : Ministère de l'Agriculture et de la pêche, Régions Alsace et Lorraine, CRPF Lorraine- Alsace, Cellule d'application en Ecologie, Université de Bourgogne et ONF Alsace).

La répartition des stations par parcelles figure en annexe 7.6. Voir également pages suivantes les tableaux qui synthétisent les stations, les habitats et les potentialités forestières.

L'observation du tableau de répartition en pourcentage des stations, montre que la forêt de Eywiller est située sur trois zones principales, le reste étant constitué d'un canevas de trois stations réparties sur les parcelles 4 et 5.

-La Hêtraie- Chênaie mixte, mésophile, neutrocalcicole, à Charme et Lierre grim pant, des sols de texture à argile dominante, issus de calcaires ou marnes, pour 48 % de la forêt.

-La Hêtraie- Chênaie- sessiliflore, mésophile, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons dominants, issus de limons, pour 32 % de la forêt.

-La Hêtraie- Chênaie sessiliflore, mésophile, calcicline, à Charme, des sols de texture à argile dominante, issus de calcaires ou marnes, pour 17 % de la forêt.

-La Chênaie sessiliflore- Hêtraie, mésohygrocline, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons dominants, issus de marnes, pour 1 % de la forêt.

-La Hêtraie- Chênaie sessiliflore, hygrocline , neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons sur argile dominants, issus de calcaires ou marnes, pour 0.5 % de la forêt.

-La Hêtraie- Chênaie sessiliflore, hygrocline , neutrocline, des sols de texture à limons dominants, issus de limons, pour 1 % de la forêt.

-Il y a 1 % de la forêt en « non décrit », ce qui correspond à une ancienne acquisition de terrain exploité à des fins agricoles.

Document

CARTE DES STATIONS

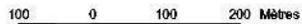


D.T. ALSACE
Agence de SAVERNE

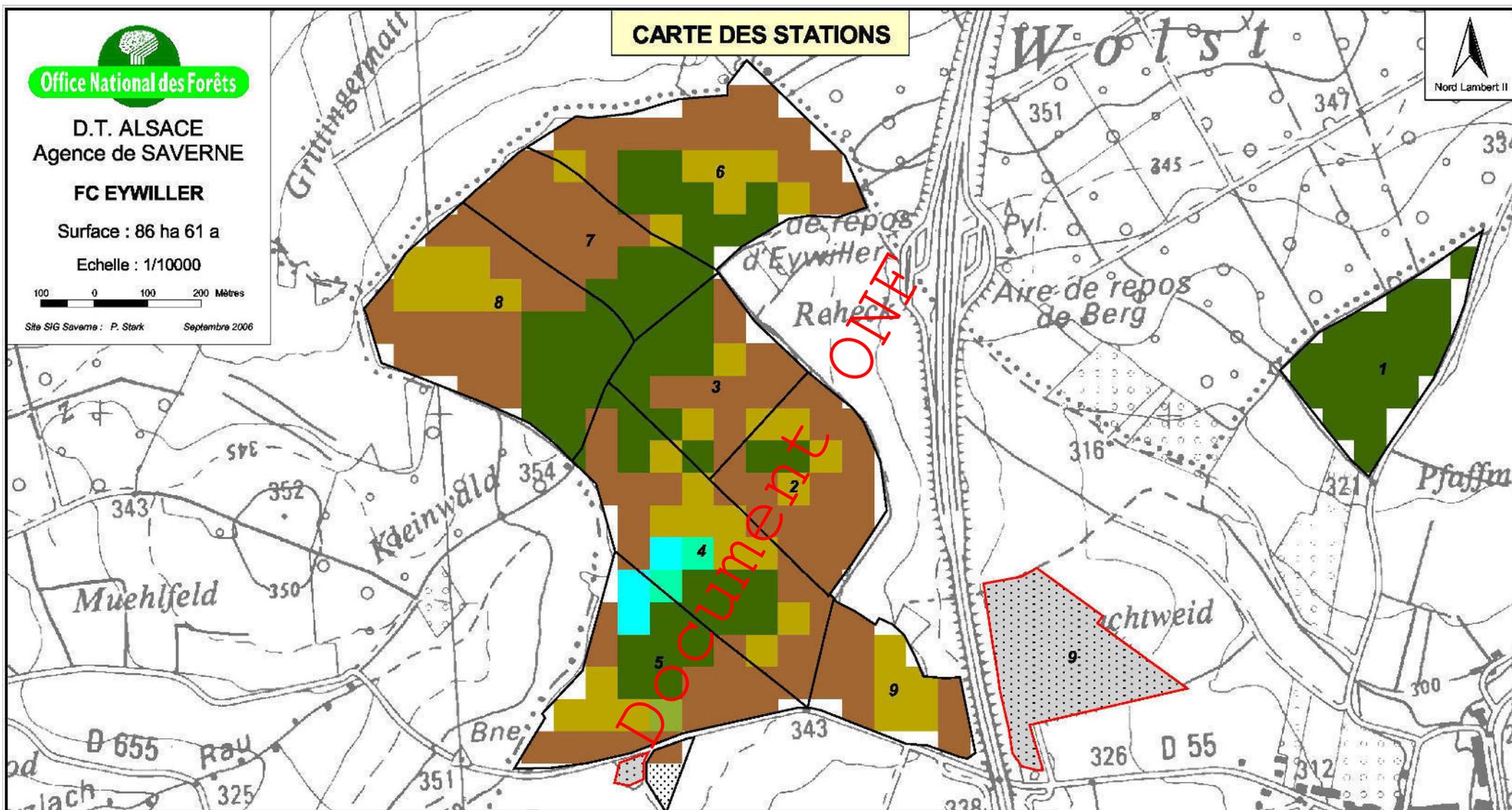
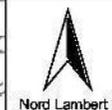
FC EYWILLER

Surface : 86 ha 61 a

Echelle : 1/10000



Site SIG Savane : P. Stark Septembre 2006



- Parcellaire
- Non forestier
- Non décrit

- Stations**
- PL_B111 : Hêtre-Chêne mixte, mésophile, neutrocalcicole, à Charme et Lierre grimpant, des sols de texture à argile dominante, issus de calcaires ou marnes
 - PL_B121 : Hêtre-Chêne sessiliflore, mésophile, calcicole, à Charme, des sols de texture à argile dominante, issus de calcaires ou marnes
 - PL_B143 : Hêtre-chêne sessiliflore, mésophile, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons dominants, issus de limons
 - PL_B243 : Chêne sessiliflore-Hêtre, mésohygrocline, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons dominants, issus de marnes
 - PL_B342 : Hêtre-Chêne sessiliflore, hygrocline, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons sur argile dominants, issus de calcaires ou marnes
 - PL_B343 : Hêtre-Chêne sessiliflore, hygrocline, neutrocline, des sols de texture à limons dominants, issus de limons

Source des données :
 - ONF - DT Alsace - Base parcellaire 2006
 - ONF - DT Alsace - BDA 2006
 - IGN - EDR25 - Bas-Rhin - 1996

Tableau des essences adaptées par station :

Unite Stationnelle	Surface	%	Essences Conseillées	Essences Accompagnement
<u>B111 Hêtraie- chênaie mixte, mésophile, neutrocalcicole, à Charme et Lierre grimpant, des sols de texture à argile dominante, issus de calcaires ou marnes</u>	38.7	48	Alisier torminal, Chêne sessile, Erables plane et sycomore, Hêtre, Merisier	Alisier blanc, Charme, Bouleau verruqueux, Erable champêtre, Frêne, Tilleuls
<u>B121 Hêtraie- chênaie sessiliflore, mésophile, calcicline, à Charme, des sols de texture à argile dominante, issus de calcaires ou marnes</u>	13.5	17	Alisier torminal, Chêne pédonculé, Chêne rouge, Chêne sessile, Erables plane et sycomore, Frêne, Hêtre, Merisier	Alisier blanc, Charme, Bouleau verruqueux, Erable champêtre, Tilleuls, Tremble
<u>B143 Hêtraie- chênaie sessiliflore, mésophile, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons dominants, issus de limons</u>	25.6	32	Alisier torminal, Chêne pédonculé, Chêne rouge, Chêne sessile, Erables plane et sycomore, Frêne, Hêtre, Merisier, Noyers	Alisier blanc, Charme, Bouleau verruqueux, Poirier, Pommier, Sorbier des oiseleurs, Tilleuls, Tremble
<u>B243 Chênaie sessiliflore- hêtraie, mésohygrocline, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons dominants, issus de marnes</u>	0.7	1	Alisier torminal, Chêne pédonculé, Chêne rouge, Chêne sessile, Erables plane et sycomore, Frêne, Hêtre, Merisier, Noyers	Charme, Bouleau verruqueux, Tremble, Tilleul à petites feuilles
<u>B342 Hêtraie- chênaie sessiliflore, hydrocline, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons sur argile dominants, issus de calcaire ou marnes</u>	0.4	1	Alisier torminal, Chêne pédonculé, Chêne sessile, Erables plane et sycomore, Hêtre, Frêne	Alisier blanc, Aulne glutineux, Charme, Bouleau verruqueux, Poirier, Pommier, Sorbier des oiseleurs, Tilleul à petites feuilles, Tremble
<u>B343 Hêtraie- chênaie sessiliflore, hydrocline, neutrocline, des sols de texture à limons dominants, issus de limons</u>	1.1	1	Alisier torminal, Chêne pédonculé, Chêne rouge, Chêne sessile, Erables plane et sycomore, Hêtre, Frêne, Merisier, Noyers	Aulne glutineux, Charme, Bouleau verruqueux, Tremble, Tilleul à petites feuilles

1.1.6 MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Aucune remarque particulière n'est à faire sous cette rubrique à ce jour.

1.2 HABITATS NATURELS

La forêt renferme pour l'ensemble des stations (B111, B121) du Plateau Lorrain, l'habitat naturel d'intérêt communautaire et non prioritaire suivant :

- Hêtraie - Chênaie - Charmaie à Galio odorati - Fagetum.
- Code habitat :9130,
- Corine biotope :41-13.

La forêt renferme pour l'ensemble des stations (B143, B243, B342, B343) du Plateau Lorrain, l'habitat naturel d'intérêt communautaire et non prioritaire suivant :

- Hêtraie - Chênaie - Charmaie à Poo chaixii - Fagetum.
- Code habitat :9130,
- Corine biotope :41-13.

1.3 ZNIEFF ET ZICO

Il n'y a pas de ZNIEFF, (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) ni de ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux) dans la forêt communale de Eywiller.

1.4 FLORE

1.4.1 ETAGES ET SERIES DE VEGETATION

La forêt est située dans l'étage collinéen, où elle correspond à la série de la hêtraie- chênaie à charme.

1.4.2 RELEVÉ DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES

Aucune espèce remarquable ou rare n'est connue à ce jour dans la forêt. Cependant la présence d'orchidées est fort possible sur ces sols

1.4.3 REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES

Le tableau suivant montre la répartition des essences forestières avec un rappel de ce qu'elle était au début de l'aménagement précédent.

Il faut entendre : par feuillus divers les essences suivantes : érables sycomore et champêtre, saules, merisiers.

La répartition des essences par parcelles figure en annexe 7.6.

(Carte des essences page 17)

Essence	1992 (%)	2006 (%)	2006 (ha)*
hêtre	47	56	45
chêne sessile	23	18	15
charme		5	4
chêne pédoncule		1	1
frêne commun		7	6
feuillus divers	4	7	6
épicéas	14	3	2
pin sylvestre	5	3	2
vide	7		

81*

(*) surface utile arrondie

Le hêtre est dominant sur toute la forêt, accompagné par le chêne sessile, et le charme en essence co-dominante. A noter le frêne qui est assez bien représenté. Lors de l'inventaire, il n'était pas évident de différencier le chêne pédonculé du sessile. Le pin sylvestre est essentiellement installé dans la parcelle 9.

Les essences secondaires présentes dans la forêt, concourent à la biodiversité et sont à favoriser. La forêt dans son ensemble est relativement bien mélangée au niveau des essences.

Sous-étage : sur les 227 placettes, 51 (soit 22 % des placettes) ne comportaient aucun brin de sous-étage dans un rayon de 15 m. 21 % entre 1 et 10 brins, 40 % entre 11 et 29 brins et 17 % plus de 30. La forêt peut être considérée comme étant assez riche en sous-étage. Il est surtout constitué de hêtre et de charme.

1.4.4 PEUPEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES

La forêt ne comporte pas de peuplements remarquables.

1.4.5 PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE DES PEUPEMENTS

L'état sanitaire des peuplements de la forêt communale de Eywiller peut être considéré comme satisfaisant. La partie résineuse composée d'épicéas dans la parcelle 4, devra être surveillée particulièrement suite aux attaques de scolytes consécutives à la tempête de décembre 1999. La forêt a subi les vicissitudes de la dernière guerre et l'on rencontre le problème de la mitraille à certains endroits de la forêt, notamment les pins de la parcelle 9. Voir également le § 2.9.

Document ONE

CARTE DES ESSENCES

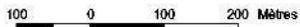


D.T. ALSACE
Agence de SAVERNE

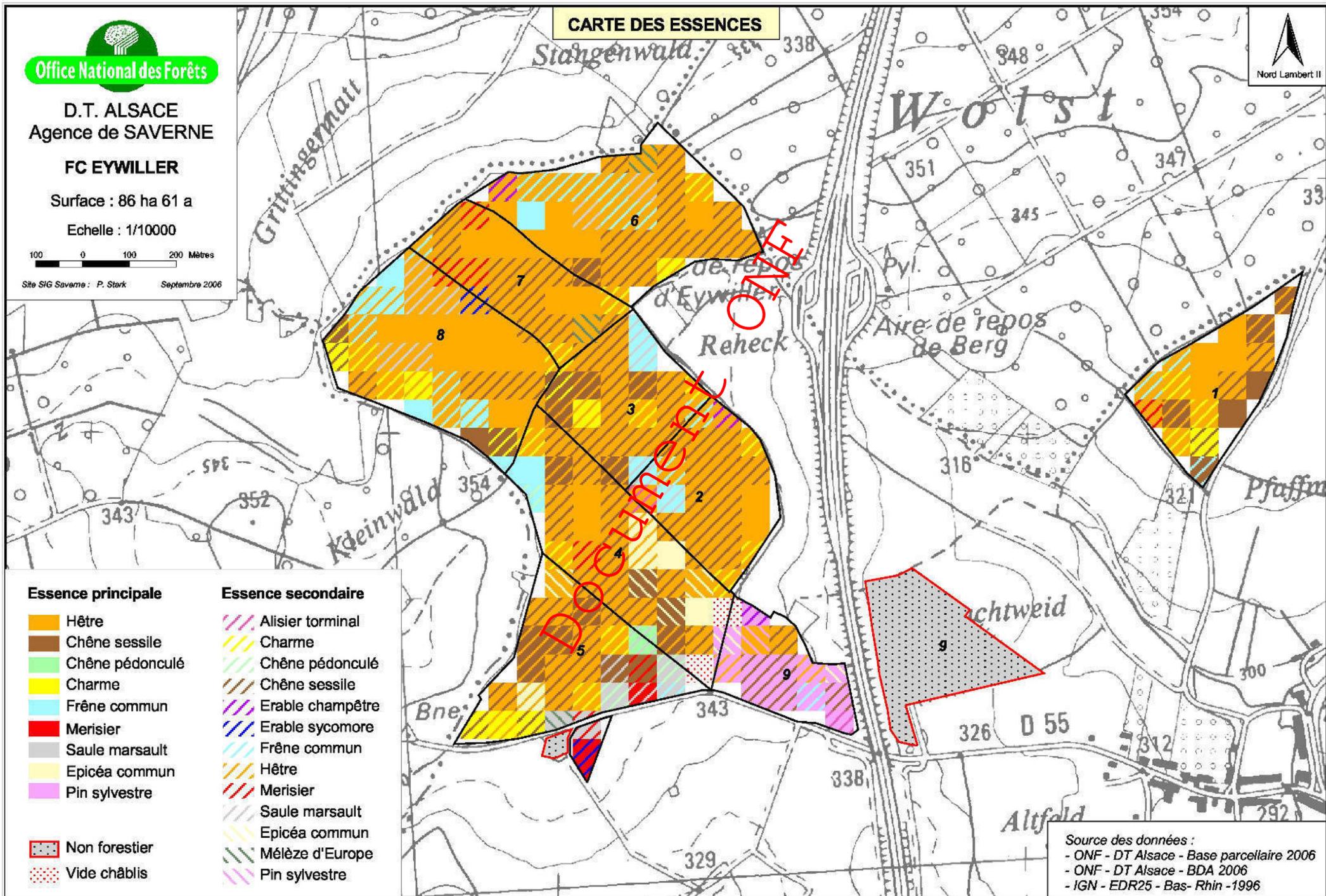
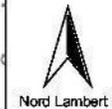
FC EYWILLER

Surface : 86 ha 61 a

Echelle : 1/10000



Site SIG Savane : P. Stark Septembre 2006



Essence principale

- Hêtre
- Chêne sessile
- Chêne pédonculé
- Charme
- Frêne commun
- Merisier
- Saule marsault
- Epicéa commun
- Pin sylvestre

Non forestier

Vide châblis

Essence secondaire

- Alisier torminal
- Charme
- Chêne pédonculé
- Chêne sessile
- Erable champêtre
- Erable sycomore
- Frêne commun
- Hêtre
- Merisier
- Saule marsault
- Epicéa commun
- Mélèze d'Europe
- Pin sylvestre

Source des données :
 - ONF - DT Alsace - Base parcellaire 2006
 - ONF - DT Alsace - BDA 2006
 - IGN - EDR25 - Bas-Rhin - 1996

1.5 – DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

Un inventaire relascopique a été réalisé sur l'ensemble de la forêt durant le mois de juillet 2006, à raison de 2 points à l'hectare suivant le protocole joint en annexe : 7.0.

A. Types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les peuplements ont été décrits de façon systématique par placettes d'analyse avec un maillage de 70 m de côté à l'aide de la typologie des peuplements forestiers du Plateau Lorrain. Les types de peuplements rencontrés sont listés dans le tableau ci-dessous en 1.5.B et ont été définis à partir de la clé de détermination jointe en annexe 7.3.

227 placettes ont ainsi été analysées.

B. Etat récapitulatif des types de peuplements, surface et pourcentage de chaque type

La carte des peuplements figure à la page 22.

Type de peuplement	Surface (ha)	% du type
R: Régénération (semis à gaulis)	14.9	18.5
G: Gaulis à bas perchis	12.8	15.9
11: à petits bois	16.7	20.7
12: à petits bois avec bois moyens	7.5	9.3
21: à bois moyens avec petits bois	10.3	12.8
22: à bois moyens	5.0	6.2
23: à bois moyen avec gros bois	1.1	1.3
31: à gros bois avec petits bois	0.4	0.4
32: à gros bois et bois moyens	1.1	1.3
51: irrégulier à petits bois	1.1	1.3
52: irrégulier à bois moyens	3.2	4.0
53: irrégulier à gros bois	1.4	1.8
C2: clair à bois moyens	1.4	1.8
C3: clair à gros bois	3.2	4.0
VC : vide châblis	0.7	0.9
Total	80.7	100

La forêt se caractérise par :

- un important pourcentage de jeunes bois. (R à 12) : 64%.
- Les peuplements de bois moyens sont assez bien représentés. (20 %).
- Les peuplements de gros bois sont sous-représentés. (2%).
- Les types irréguliers représentent 7 % seulement.
- L'absence du type 33, à gros bois.

C. Etat de répartition des types de peuplements par parcelles

La composition en pourcentage des types de peuplements par parcelle figure en annexe ainsi que celle des familles de peuplements par parcelle qui offre une vision plus simplifiée des structures présentes. La carte des types de famille figure à la page 24.

D. Etat synthétique par grands types de peuplements

Essence prépondérante	Famille de peuplements							Total %	Total surface en ha
	jeunesse	CA	maturation	mûrs	IRR	ouverts	vide		
Hêtre	23	32	0	0	8	4	0	67	54.4
Chêne sessile	2	7	0	0	1	1	0	11	8.9
Charme	0	2	0	0	0	0	0	4	2.8
Frêne	5	1	0	0	0	0	0	6	4.6
Autres feuillus	3	0	0	0	0	0	0	3	3.3
Epicéa	0	2	0	0	0	0	0	2	1.8
Pin sylvestre	0	5	0	0	0	0	0	5	4.3
Vide	0	0	0	0	0	0	0	1	0.7
Total %	34	49	0	0	10	6	1	100	
Total Surface	27.7	39.4	0	0.4	7.8	4.6	0.7		80.7

CA= croissance active
IRR= irrégulier

La forêt se caractérise par :

- familles en maturation et mûrs inexistantes.
- le hêtre est l'essence prépondérante partout associée au chêne.
- 83 % sont en jeunesse et en croissance active, dont 55 % en hêtre.

E. Précisions utiles d'ordre quantitatif

a) Données dendrométriques

Les données ci-après sont issues de l'inventaire relascopique.
La carte des surfaces terrières figure à la page 23.

Surface terrière et volume

Séries et Groupes	Surface	G moy. (m ²)	Erreur absolue	Effectif (nombre pixel)	Volume moy. (m ³)
Régénération	6.77	19.9	3.34	19	212
Amélioration	44.42	23.4	1.36	122	215
Jeunesse	28.61	1.7	1.09	82	16
Reconstitution	0.87	4.3	11.7	4	31
Forêt	80.67	14.9	1.63	227	140

Les fiches synthétiques des principales caractéristiques des peuplements établies pour la forêt, les séries et les groupes figurent en annexe 7.7.

Trois tableaux en annexe fournissent :

- . la surface terrière par essence et catégorie de bois par UG
- . les volumes par essence par hectare par UG
- . les volumes par groupes de peuplement par parcelles

Répartition des relevés en % par classes de G, groupe d'essences et type de peuplement

Peuplements	Essences prépondérantes	Classes de surface terrière						Total
		0 à 6	7 à 12	13 à 20	21 à 25	26 à 30	31 et +	
Peuplements à dominante de petits bois (11-12)	Chênes		0.9	1.8	0.9	1.8		5.3
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)		0.4	1.8	0.4			2.6
	Hêtre		3.5	4.8	5.7	3.5	0.4	18.1
	Pin sylvestre et mélèzes			0.4	0.4	0.4	0.4	1.8
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)			1.3			0.4	0.4
Autres peuplements	Chênes	2.2			1.3	1.3	1.3	6.2
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)	8.8			0.4	0.9		10.1
	Hêtre	23.8	0.4	3.5	11.5	5.3	4.8	49.3
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)			0.9	0.4	0.9	1.3	3.5
	(Vide)	0.9						0.9
Total %		35.7	5.3	14.5	21.1	14.5	8.8	100

*(En caractères gras, les surcapitalisations).

La forêt se caractérise par :

- Le hêtre est le plus représenté au niveau de la surface terrière sur l'ensemble de la forêt. Les surcapitalisations se situent pour l'essentiel dans les parcelles 1, 2p, 3, 4p, et 5p, pour le hêtre et le chêne, et la parcelle 9 pour le pin.
- 24 % de peuplements à dominante de petits bois sont surcapitalisés contre presque 20 % dans les autres peuplements.
- Environ 21 % des peuplements sont surcapitalisés.
- Globalement l'amélioration avec 23.4 m³ est surcapitalisé.

b) Perches ou potentiel d'avenir

Il correspond aux tiges de diamètre 10 à 15 ayant un avenir et aux petits bois de diamètre 20 à 25 qui sont jugés comme ayant également un avenir.

Les relevés sont considérés comme riches en perches dès lors qu'il y a plus que 2 perches et PB d'avenir soit au delà de 28/ha) dans un cercle d'un rayon de 15m pour les types : 51, 52, 53, 23, 32 et 42, et plus que 3 (soit au-delà de 42/ha) pour les types 13, 31 et 33.

Les types 11, 12, 21 et 22 sont toujours riches en potentiel d'avenir.

Les pixels riches sont matérialisés sur la carte des peuplements par un point noir au centre du carré.

La composition des relevés riches en perches par parcelle figure en annexe 7.6.

Commentaires :

On peut considérer la forêt dans son ensemble comme étant riche en perches (75%), dont 46% sont riches en perches par nature, dont notamment les parcelles 4, 5, 7, 8p et 1p.

c) Régénération

Proportion en % de surface couverte de régénération par strate :

Séries et Groupes	Semis < 50 cm	Fourré 50 cm à 3,00 m	Gaulis > 3,00 m	Total
Régénération	25	35	14	74

Le détail par essence figure sur les fiches en annexe 7.6.

Commentaires : Ce pourcentage constitue une bonne amorce pour l'avenir et l'atteinte de l'objectif. Il faudra veiller à ce que le hêtre ne devienne pas trop envahissant au détriment des autres essences. (Favoriser le mélange).



D.T. ALSACE
Agence de SAVERNE

FC EYWILLER

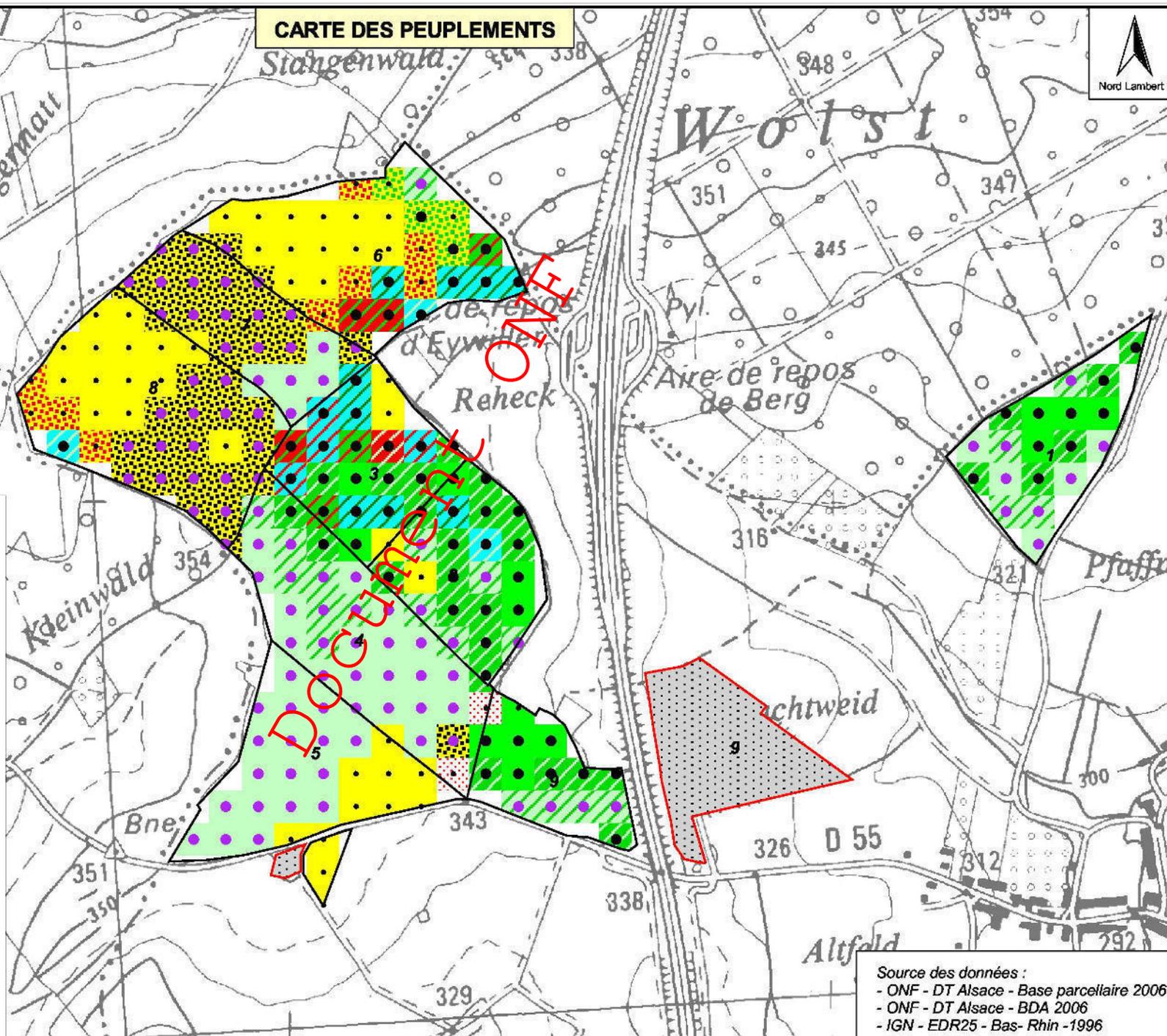
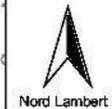
Surface : 86 ha 61 a

Echelle : 1/10000

0 100 200 Mètres

Site SIG Savane : P. Stark Septembre 2006

CARTE DES PEUPELEMENTS



Richesse en perches

- faible
- importante
- type riche par nature

Peuplements

- R - Régénération semis à gaulis
- G - Gaulis à bas perchis
- C2 - Peuplement clair à BM
- C3 - Peuplement clair à GB
- 11 - Peuplement à PB
- 12 - Peuplement à PB avec BM
- 21 - Peuplement à BM avec PB
- 22 - Peuplement à BM
- 23 - Peuplement à BM avec GB
- 31 - Peuplement à GB avec PB
- 32 - Peuplement à GB et BM
- 51 - Peuplement irrégulier à PB
- 52 - Peuplement irrégulier à BM
- 53 - Peuplement irrégulier à GB
- VC - Vide châblis
- Non forestier

Source des données :
 - ONF - DT Alsace - Base parcellaire 2006
 - ONF - DT Alsace - BDA 2006
 - IGN - EDR25 - Bas-Rhin - 1996



Office National des Forêts

D.T. ALSACE
Agence de SAVERNE

FC EYWILLER

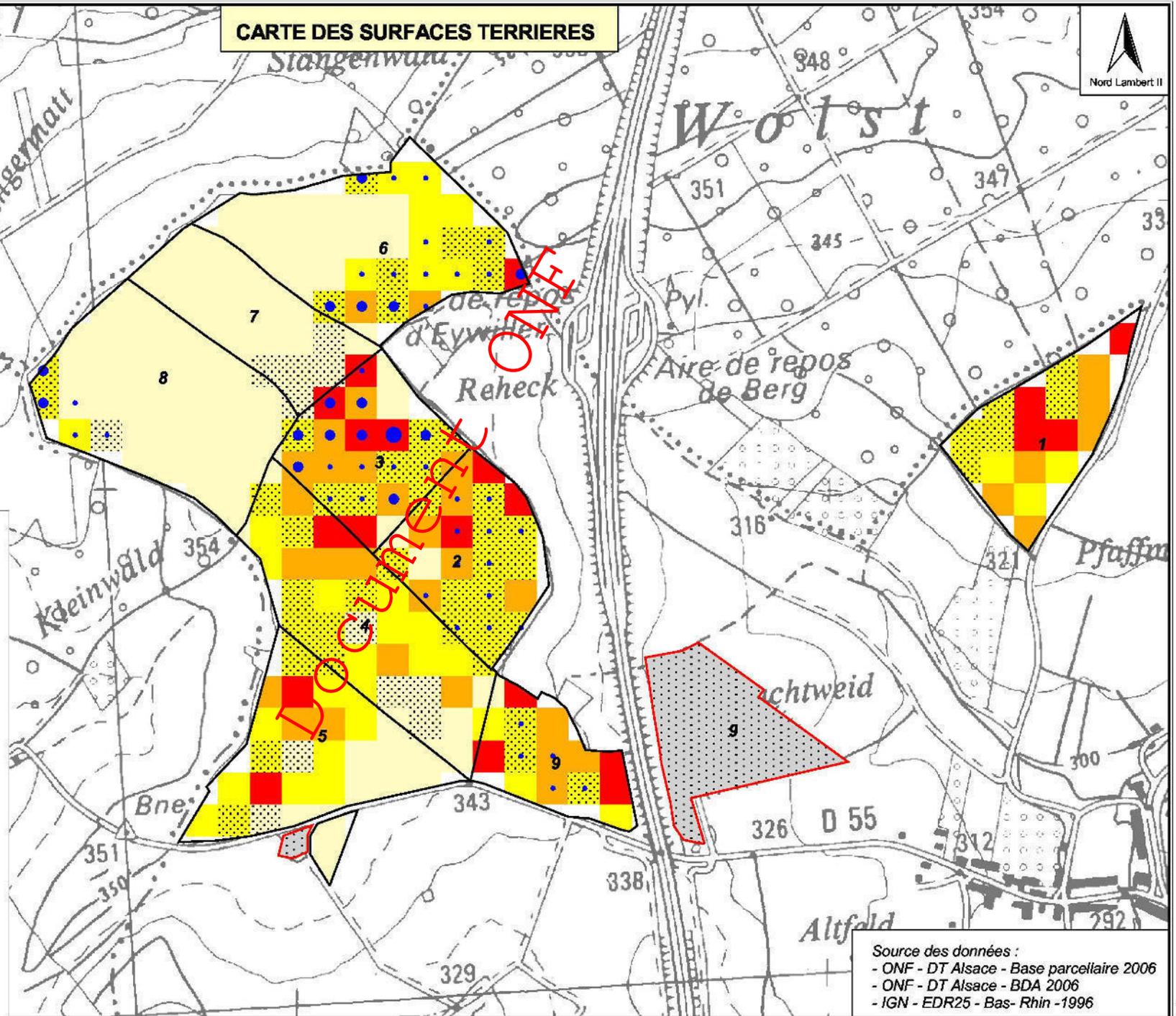
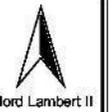
Surface : 86 ha 61 a

Echelle : 1/10000

0 100 200 Mètres

Site SIG Savane : P. Stark Septembre 2006

CARTE DES SURFACES TERRIERES



Surface terrière Gros Bois

- 1 - 9
- 10 - 19
- 20 et +

Surface terrière totale

- 0 - 6
- 7- 12
- 13 - 20
- 21 - 25
- 26 - 30
- 31 et +
- Non forestier

Source des données :
 - ONF - DT Alsace - Base parcellaire 2006
 - ONF - DT Alsace - BDA 2006
 - IGN - EDR25 - Bas- Rhin -1996

**CARTE DES FAMILLES DE PEUPEMENTS
ET DES SURFACES TERRIÈRES**



D.T. ALSACE
Agence de SAVERNE

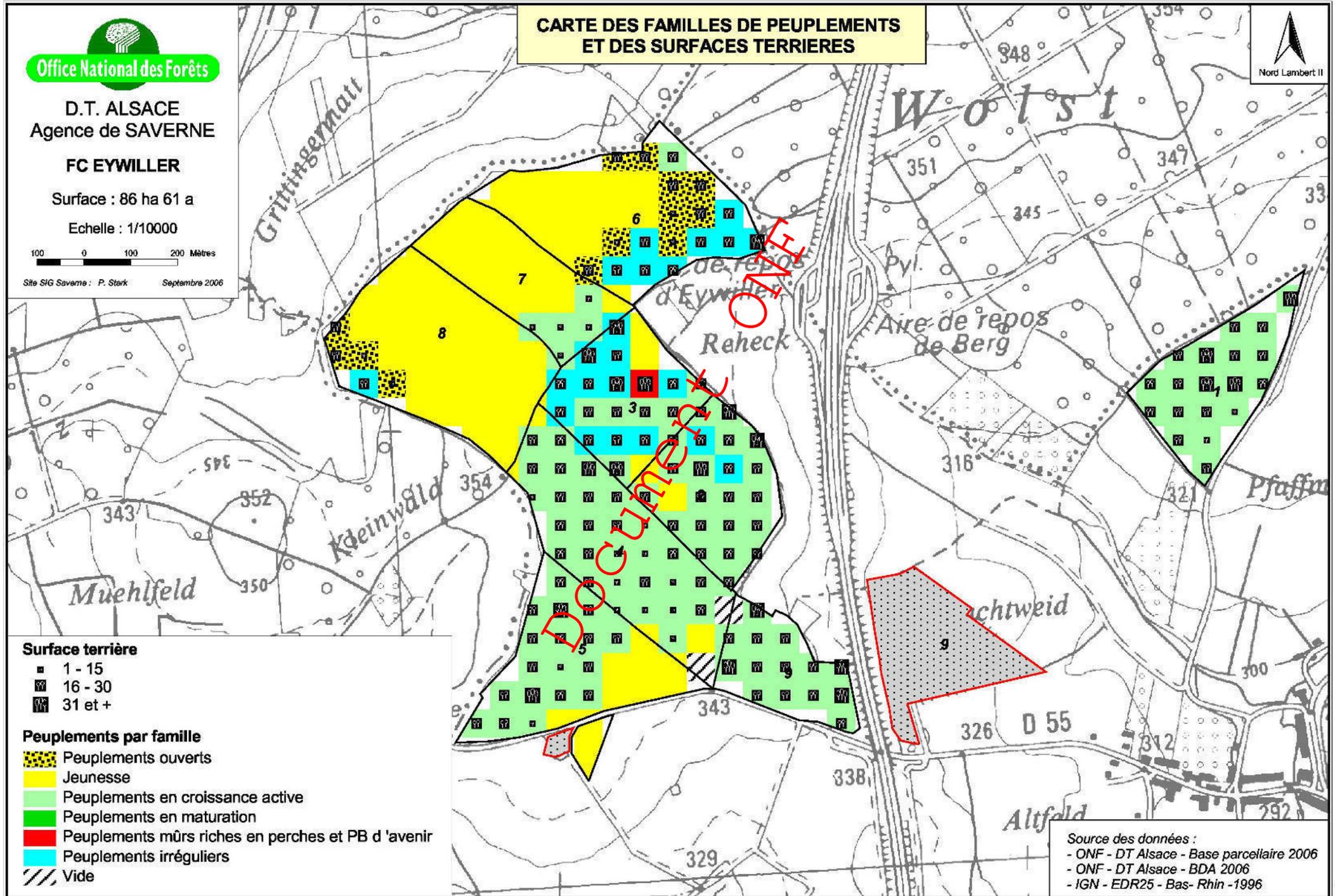
FC EYWILLER

Surface : 86 ha 61 a

Echelle : 1/10000



Site SIG Savernais : P. Stark Septembre 2006



Surface terrière

- 1 - 15
- ▨ 16 - 30
- ▩ 31 et +

Peuplements par famille

- ▨ Peuplements ouverts
- Jeunesse
- ▨ Peuplements en croissance active
- Peuplements en maturation
- Peuplements mûrs riches en perches et PB d'avenir
- Peuplements irréguliers
- ▨ Vide

Source des données :
 - ONF - DT Alsace - Base parcellaire 2006
 - ONF - DT Alsace - BDA 2006
 - IGN - EDR25 - Bas-Rhin - 1996

1.6 FAUNE SAUVAGE

1.6.1 RELEVÉ DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES

A ce jour, aucune espèce animale remarquable n'a été inventoriée sur la forêt.

1.6.2 AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LA FORÊT

1.6.2.1 La faune inféodée aux milieux forestiers et agricoles est présente

1.6.2.2 Espèces gibier : chevreuil, sanglier, lièvre, faisans, cervidés (de passage)

1.6.3 SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA FORÊT

La valeur alimentaire du biotope peut être considérée comme satisfaisante pour l'accueil des espèces sauvages dans la mesure où la plupart des lisières de la forêt donnent sur de grandes étendues de gagnages constituées essentiellement de prairies et de cultures mais aussi grâce à une remarquable dynamique de régénération. En règle générale, seules les plantations sont engrillagées, ou alors protégées par des protections individuelles.

La chasse est régie suivant la loi locale en vigueur en Alsace -Moselle, avec mise en adjudication tous les 9 ans. Ce système aboutit généralement à une gestion assez conservatrice de la faune.

On peut compter actuellement pour l'ensemble de la forêt une dizaine de chevreuils aux 100 ha, et des sangliers. (Les sangliers, de plus en plus nombreux, peuvent commettre des dégâts).

On constate actuellement peu de dégâts en forêt, cela s'explique par les prairies et les cultures qui sont à proximité de la forêt. La densité actuelle du chevreuil est cependant limite, et en cas de dépassement il serait nécessaire de recourir à la mise en place de protections, individuelles, voire même à des engrillagements. On peut considérer que l'équilibre forêt gibier est cependant atteint.

En régénération naturelle, le chêne est parfois ponctuellement abrouiti, mais dans la situation actuelle l'abrouitissement ne remet pas encore en cause la régénération.

Concernant l'incidence sur le milieu en général, une population excessive de gibier peut appauvrir les mélanges d'essences et la biodiversité et créer des problèmes à la régénération. Il convient donc pour l'instant de surveiller les populations de gibier, et d'exercer une pression de chasse suffisante afin de conserver un équilibre.

1.6.4 PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE

Aucun problème particulier ne semble exister sur le plan sanitaire de la faune sauvage hormis l'épidémie de peste porcine de 1992. Les populations de sangliers se sont depuis très largement reconstituées jusqu'à devenir abondantes.

1.7 RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

Néant.

1.8 RISQUES D'INCENDIE

Celui-ci très rare, existe seulement en période de sécheresse prolongée, lorsque la strate herbacée est sèche.

2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE

La forêt communale de Eywiller est exploitée principalement en régie qui est une spécificité d'Alsace-Moselle. La totalité des grumes est vendue à port de camion après classement qualitatif aux scieurs locaux et régionaux, voir à un niveau national pour les chênes de qualité.

Les feuillus produisent en majorité des bois de qualité C et D (qualité menuiserie : sciages secondaires, parqueterie, caisserie), mais également dans les gros bois des billes de pied destinées à des usages plus nobles (qualité B, voire A) : ébénisterie, plots, merrains.

Les quelques résineux, pins sylvestres, ne représentent qu'un faible intérêt économique.

Les prix moyens observés sont de l'année 2006.

ESSENCE	CATEGORIE	PRIX par m ³	Pour mémoire coût d'exploitation (façonnage + débardage).
HETRE	BC 3 et +	48	15
	D 2b et +	40	16
	Prix moyen bois d'œuvre	43	15
	Bois d'industrie	38	24
CHENE	B	380	15
	C 3 et +	150	15
	D 2b et +	45	16
	Prix moyen bois d'œuvre	125	15
	Bois d'industrie	34	21
PIN SYLVESTRE	1	30	35
	2A	30	23
	2B	33	18
	3 et + qualité palette	38	14
	3 et +		14
	Prix moyen bois d'œuvre	35	17
RESINEUX	Produits vendus sur pied et exploités mécaniquement	15	0
FEUILLUS	Produits vendus sur pied et exploités mécaniquement	5	0
	Fonds de coupe à particuliers	7	0

Le coût d'exploitation renferme le façonnage et le débardage à port de camion.

2.2 AUTRES PRODUCTIONS

Néant.

2.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES

La forêt est comprise dans son ensemble dans un lot de chasse unique à Eywiller de 424 ha, (dont 81 ha boisés), loué de 2006 à 2015, à Mr BIMMERLE Günter, 1 rue de Eywiller, 67260 Wolfskirchen. Le loyer était de 7370 euros pour la campagne de chasse 2006/2007, soit rapporté à la forêt seule un rapport de 1402 euros, ou encore 17 euros/ ha /an .

Les gibiers coiffés (brocards) sont tirés en chasse individuelle, pirsch ou mirador, les autres gibiers (chevrettes, sangliers, etc...) principalement lors de chasses collectives en battue.

Le tableau suivant montre les plans de chasse des 4 dernières années (également placés en annexe 7.4), et les tirs réalisés.

Espèces	CHEVREUILS			
	Brocards		Chevrettes	
Année	mini	maxi	mini	maxi
Attributions				
2002/2003	3	5	7	10
réalisation	4		10	
2003/2004	3	5	7	10
réalisation	5		10	
2004/2005	3	5	7	10
réalisation	4		8	
2005/2006	3	5	7	10
réalisation	4		8	

(Voir également les remarques au § : 1.6.3.) Les prélèvements déclarés par l'adjudicataire, montre une réalisation du plan de chasse.

2.4 ACTIVITES PISCICOLES

Inexistantes.

2.5 ACTIVITES PASTORALES

Inexistantes.

2.6 ACCUEIL DU PUBLIC

La forêt communale de Eywiller est peu fréquentée du fait que ce massif est un peu éloigné du village, et de la proximité de l'autoroute qui est bruyante.

Il n'y a pas d'infrastructure touristique en place.

Mise à part les chercheurs de champignons, promeneurs et de quelques VTTistes, la forêt est peu fréquentée.

2.7 PAYSAGES

Les parcelle 5 et 9 sont longées par la RD 55, reliant Fénétrange (57) à Drulingen (faiblement fréquentée).

Le massif est visible au moins en partie, des villages environnants, mais également par l'autoroute.

La parcelle 1 de par sa situation, est plus visible par le village d'Eywiller.

On peut conclure globalement à une sensibilité paysagère faible.

2.8 RICHESSES CULTURELLES

La forêt à ce jour ne recèle pas des richesses culturelles ou archéologiques inventoriés.

Il n'est pas exclu cependant de tomber sur des indices, (amas de terre (tumulus), fragments de tuiles ou

autres objets), permettant de reconnaître un site archéologique. (Voir le § 5.2.8 plus loin).

2.9 SUJETIONS DIVERSES

La forêt a été soumise aux combats de l'hiver 1944/1945 et a subi des dommages de guerre assez importants, suite à des tirs d'artillerie. Des bombes lâchées d'avion ont explosées. Une au Nord -Ouest de la parcelle 2, deux en parcelle 2, une en parcelle 7, trois en parcelle 9, causant de petits vides reboisés en épicéa.

Il est à signaler le passage de l'autoroute A4 (de l'Est) qui passe à proximité de la forêt, ainsi qu'une aire de repos d'autoroute (près de la parcelle 6). Elle apporte des nuisances sonores et génère un obstacle pour le passage du gibier. Les peuplements mitraillés le sont à environ 25%.

2.10 STATUTS ET REGLEMENTS SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Il n'y a pas de périmètre de captage, ni de projet d'urbanisation limitrophes à la forêt.

Il existe cependant un règlement sur les boisements d'une surface de 89.32 ha au statut réglementaire. La date d'approbation par la commune est le 15 novembre 1995.

Organisme : DDAF 67.

Document ONE

3 - GESTION PASSEE

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1 TRAITEMENTS ANTERIEURS

La forêt de Eywiller paraît avoir été traitée en futaie régulière au moins depuis 1891.

Traitements antérieurs					
Périodes	Traitement et méthode	Surface à régénérer	Parcelles à régénérer	Révolution	Possibilité
1891 à ?	Futaie régulière			120	Coupes principales : 195 m ³ Coupes intermédiaires : 145 m ³ Total : 340 m ³ (4.1 m ³ /ha/an).
1924 à 1947	Futaie régulière	16.42 ha	1, 2p, 3p, et 4b		Age d'exploitation : 120ans Coupes principales : 203 m ³ Coupes intermédiaires : 100 m ³ Total : 303 m ³ (3.6 m ³ /ha/an) Extraction des réserves des parcelles 2 et 3.
1948 à 1968	Futaie régulière				L'aménagement précédent semble avoir été conduit jusqu'en 1969. Les parcelles 1et 4b sont entièrement régénérées, tandis que les réserves de chênes des parcelles 2 et 3, n'ont pu être extraites par suite des difficultés techniques que présentait cette opération.
1969 à 1992	Futaie régulière	14.62 ha	4ap, 7p, 8a		Coupes de régénération : 227 m ³ Coupes d'amélioration : 133 m ³ Total : 360 m ³ (4.3 m ³ /ha/an).

3.1.2 DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER

3.1.2.1 Caractéristiques sommaires du dernier aménagement forestier

Période	Contenance	Acte d'approbation de l'aménagement	Traitement et méthode
1993 à 2007	86.61 ha	Arr: Ministériel du 08.04.1994	Série unique, traitée en futaie régulière, à groupe de régénération élargi.

Surface à régénérer	Parcelles et sous parcelles à régénérer	Prévisions de récolte par an
14.94 ha	6a – 8a – 9a	280 m ³ en régénération. 190 m ³ en amélioration. 470 m ³ au total.

Soit 5.76 m³/ha / an

3.1.2.2 Application de l'aménagement

3.1.2.2.1 durée d'application effective

de 1993 à 2007, soit: 15 ans.

3.1.2.2.2 volumes récoltés de 1993 à 2005

Série	Surface utile (ha)	Volumes récoltés (en volume aménagement)					
		régénération	Amélioration	s/total	produits accidentels		totaux
					régé.	amélio.	
Unique	81.61	2262	2563	4825	867	1724	7416
pourcentage du volume total		30	35	65	12	23	100%
volumes moyens annuels		174	197	371	67	133	571
volumes prévus		280	190	470			470
soit: 6.99/ha/an réalisés					% accidentels		34.9

Le volume réalisé de 6.99 m³/ha/an est supérieur par rapport au volume prévu de 5.76 m³/ha/an, soit 1.23m³/ha/an en plus sur la prévision de l'aménagement précédent. Cette augmentation est liée à la tempête du 26.12.99. (35 % sont des produits accidentels). Le tableau ci-dessus indique une réalisation d'environ 80 % au niveau des coupes normales, (il reste 2006 et 2007), si on ne tient pas compte des produits accidentels.

Les gestionnaires du terrain ont pris en compte les produits accidentels pour équilibrer les prévisions de récolte prévu à l'aménagement.

3.1.2.2.3 avancement de la régénération

Parcelles	Surface prévue (ha)		Surface effectivement régénérée (ha)		
	Surface	mode	Surface	Mode	Essences
5j	/	/	3.30	Reg Nat et Art	Hêtre, Chêne, divers
6a	4.00	Naturel	5.47	Reg Nat	Hêtre, Frêne, divers
8a	6.53	Naturel	6.53	Reg Nat	Hêtre, Frêne, Charme
9a	4.41	Naturel			
	Total		15.30		

La 5j a été régénérée en remplacement d'épicéas scolytés et de châblis.

La 6a : 1.47 ha en plus des prévisions ; lié par le passage de tempêtes successives et régénérée naturellement.

La 8a comprends encore quelques bois sur pied, la coupe définitive est prévue pour l'automne 2008.

La 9a n'a pas été entamée en régénération, afin de palier à la surface déjà régénérée dues aux conditions climatiques et entomologiques, particulièrement les parcelles 5j et 6a.

Le total de 15.30ha est presque égal à celui du total prévisionnel qui était de 14.94 ha.

3.2 TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Néant.

3.3 ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

3.3.1 MATERIALISATION DES LIMITES PERIMETRALES

Les limites sont bien matérialisées ; il convient cependant de rechercher les bornes enfouies et de remplacer celles qui ont disparues.

En 5.1.1 et 5.1.2, ainsi qu'au chapitre « maintenance » de la fiche « Dépenses pour travaux », un programme de bornage et de l'entretien des limites est proposé.

Périmètre :	Parc : 1	1228 ml	6459 ml
Périmètre : Massif principal	Parc : 2 à 9	5231 ml	

3.3.2 EQUIPEMENTS DE DESSERTE

La forêt est assez bien desservie par un réseau de chemins empierrés en plus ou moins bon état qu'il faudra continuer à entretenir. La forêt est longée par la D55 et la parcelle 1 par une route communale. Il y a divers chemins forestiers carrossables qui desservent la forêt.

Voir également au chapitre « infrastructures » de la fiche « Dépenses pour travaux ».

(voir la carte schéma de desserte à la page 33

Routes				
Nom - situation	Revêtues	Empierrées	En terrain naturel	Publique
Route départementale				930
Route communale (P: 1)				520
Chemin central P: 9 à 7		1287		
Chemins des P : 7 à 6		384		
Chemins des P : 7 à 8		300		
Totaux en ml		1971		1450
Total: 3421 ml = 3.42 km.				
Soit pour 100ha: 4.24 km.		(Le restant est constitué de pistes ou chemins d'exploitation.)		

Places de dépôt :

Il y a plusieurs places de retournement possibles : chemin central à l'intersection des parcelles 2/9, 4/8, 2/3, 3/7, 7/8, en parcelle 6 . Les alignements de polders sont faciles, grâce à la densité des pistes et aux bordures de peuplement qui donnent sur des chemins de vidange des bois accessibles aux grumiers.

3.3.3 EQUIPEMENTS CYNEGETIQUES

La forêt est bordée de prairies et de cultures sur lesquelles le gibier sort au gainage.

Miradors et pierres à sel, avec agrainage au maïs, représentent les seuls équipements à la charge du locataire.

3.3.4 EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE

Il y a pas d'équipements de protection contre les risques d'incendies. En règle générale la forêt est bien desservie en chemins pour l'arrivée des secours.

3.3.5 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Il y a pas d'équipements d'accueil du public en forêt communale d'Eywiller. Cependant il serait utile d'installer un panneau d'information sur la forêt, à l'entrée des parcelles 4/9.
Voir au chapitre « accueil du public » de la fiche « Dépenses pour travaux ».

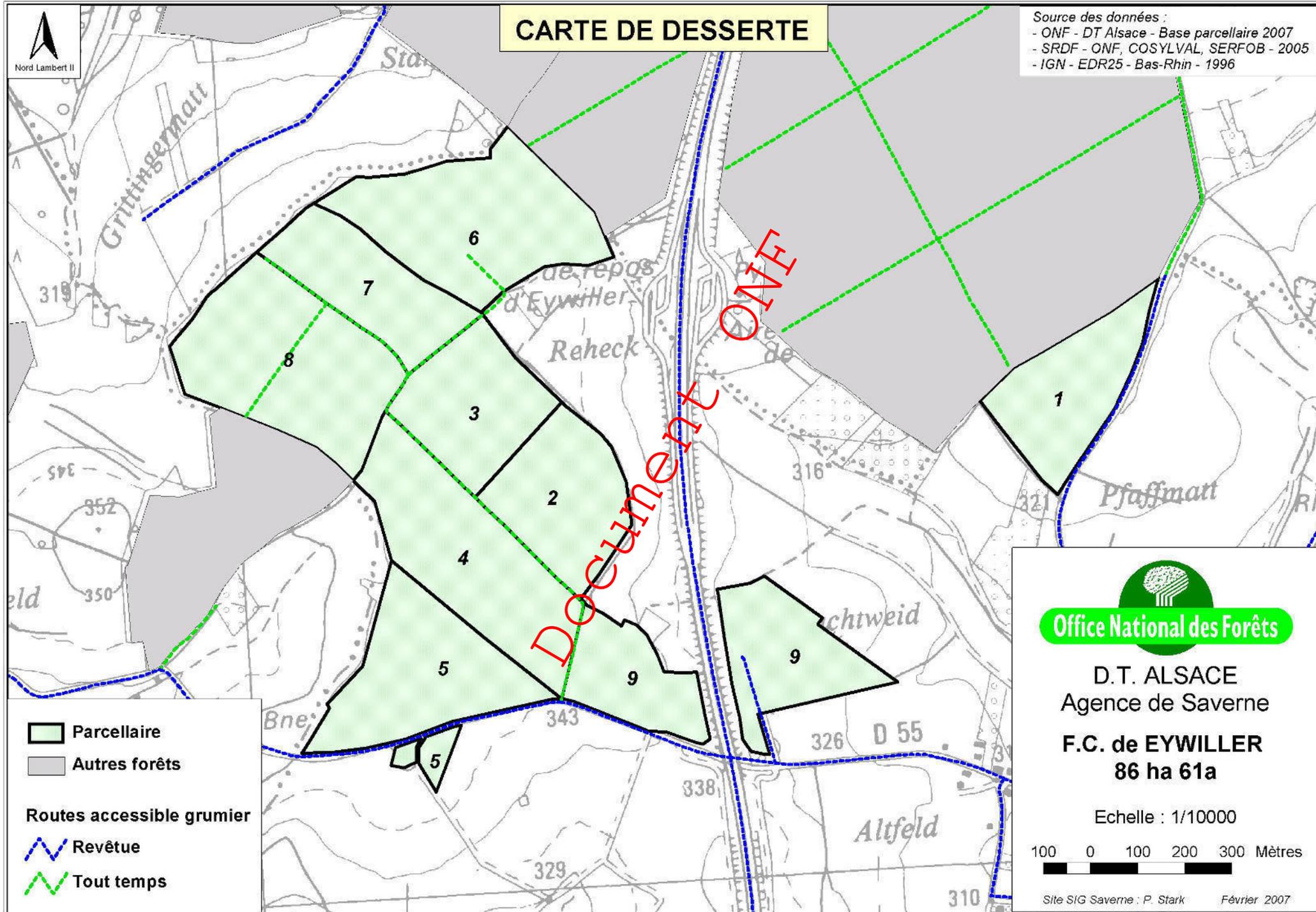
3.3.6 AUTRES EQUIPEMENTS :

Néant.

Document ONE

CARTE DE DESSERTE

Source des données :
- ONF - DT Alsace - Base parcellaire 2007
- SRDF - ONF, COSYLVAL, SERFOB - 2005
- IGN - EDR25 - Bas-Rhin - 1996



Parcellaire
 Autres forêts

Routes accessible grumier
 Revêtue
 Tout temps

Office National des Forêts

D.T. ALSACE
Agence de Saverne

F.C. de EYWILLER
86 ha 61a

Echelle : 1/10000

Site SIG Saverne : P. Stark Février 2007

4 - SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

4.0 DUREE D'APPLICATION DE L'AMENAGEMENT

La durée est fixée à 20 ans, sur la période 2008 à 2027.

4.1 PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES

<u>Problèmes :</u>	<u>Solutions</u>
Déficit des peuplements mûrs et en maturation.	<ul style="list-style-type: none"> - éviter les sacrifices d'exploitabilité en récoltant les arbres à maturité et en limitant l'effort à la disponibilité. - sylviculture dynamique dans les peuplements en croissance active.
64% de jeunes peuplements (types : R à 12) d'où un enjeu financier fort, et un coût à maîtriser.	<ul style="list-style-type: none"> - éviter les travaux en plein (dépressage en plein) au profit de techniques plus extensives de détournage et d'annulation.
Les sols sont sensibles au tassement.	<ul style="list-style-type: none"> - maintien des engins sur les chemins réservés à l'exploitation. faire des cloisonnements d'exploitation privilégier le débardage par temps sec.
Les bois sont mitraillés.	<ul style="list-style-type: none"> - purge des bois mitraillés.
Les épicéas ne sont pas adaptés à la station.	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser les feuillus et travailler à leur profit lorsqu'ils sont en mélange avec les épicéas.
Les sous parcelles 5p et 9p sont en cours de distraction.	<ul style="list-style-type: none"> - problème foncier en cours de régularisation. (La surface de ces parcelles est enlevée de la surface utile de la forêt).

4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

L'objectif de gestion durable associant de façon la plus harmonieuse possible, l'objectif de production de bois d'œuvre feuillu de la meilleure qualité possible avec l'objectif plus général de protection du milieu naturel, de la diversité biologique et du paysage, ainsi que des besoins sociétaux, est affecté à la forêt.

Ce cadre étant fixé, la gestion cynégétique ne pourra occuper qu'une importance secondaire soumise aux contraintes énumérées ci-dessus.

La série unique traitée en futaie régulière sera retenue pour l'ensemble de la forêt. Il s'agira d'une série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

4.3 DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

4.3.1 MODE DE TRAITEMENT - METHODE D'AMENAGEMENT

Les structures et les peuplements en place ainsi que la réalisation des objectifs cités précédemment conduisent à adopter la méthode de la futaie régulière mélangée (à une ou plusieurs espèces dominantes compatibles) à régénération lente.

La régénération de peuplements s'étalera sur plusieurs dizaines d'années, (cf. évolution en sylviculture SAT Alsace 1996.) et permettra ainsi d'optimiser la récolte (limitation des sacrifices d'exploitation) et de limiter les incidences paysagères.

4.3.2 ESSENCES OBJECTIF ET CRITERES D'EXPLOITABILITE

L'objectif théorique à long terme, assigné à chaque parcelle ou unité de gestion, a été déterminé en fonction du tableau (cf. 1.1.5) des stations forestières – essences conseillées, tout en tenant compte de la qualité et des potentialités des peuplements en place (cf. également la carte des essences objectif, à la page 37). Il est cependant important de favoriser dès que possible le chêne et veiller que le hêtre ne le concurrence pas.

Essence objectif principale	Essence secondaire associée (40 %)	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Parcelles/ unités de gestion
		Ha	%	âges	diamètres	
Chêne sessile - Hêtre	Feuillus précieux	14.02	17	180	65 - 75	3 + 5b
Hêtre – Chêne sessile	Feuillus précieux	63.26	79	120	60	1 + 2 + 4br + 6 + 7 + 8
Feuillus précieux	/	3.39	4	80	50	5j
Totaux :		80.67	100,00			

(Pour les feuillus précieux, il s'agit d'érables sycomore, merisiers, alisiers, frênes, fruitiers).

Pour les plantations, les plants seront choisis en fonction du tableau des provenances en 5.2.2.

Rappel d'évolution et projection à long terme du mélange souhaité des essences :

Essence	1992 (%)	2008 (%)	2027 (%)	à long terme (%)
Hêtre	47	55	50	45
Chêne sessile + pédonculé*	23	19	21	20
Charme		5	7	10
Frêne		7	10	10
Merisier		2	3	5
Feuillus divers	4	5**	7	10
Epicéa commun	14	3	1	0
Pin noir et sylvestre	5	3	1	
Vides	7	1	0	0
totaux %	100	100	100	100

*En 2008, la part du chêne pédonculé est de l'ordre de 1%.

**Pour les feuillus divers, il sont surtout représentés par les érables.

Document

4.3.3 DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION

4.3.3.1 Références théoriques de l'effort de régénération

La durée d'application de l'aménagement est fixée à 20 ans (2008-2027.)

UG	Surface	Surf régénérée	Surf restante	Sd	Sm	So
3	7.28		7.28	60	80	
6a	6.77		6.77	20	20	20

4.3.3.1.1 surface à régénérer d'équilibre : Se

On obtient pour chaque essence : $Se = \frac{S \times D}{A}$

A : âge d'exploitabilité optimum par essence, S : surface occupée à long terme par les essences principales objectif, D : durée de l'aménagement.

La durée de l'aménagement étant de 20 ans, la surface d'équilibre par essence est montrée dans le tableau suivant :

Essence	Age exploitabilité optimum	Surface occupée par essence à long terme	Se
Chêne sessile	180	14.02	1.56
Hêtre	120	63.27	10.56
F.D	80	3.38	0.85
Totaux		80.67	12.95

La surface d'équilibre est : **Se = 12.95 ha ou 0.65 ha / an.**

4.3.3.1.2 surface à régénérer maximum théorique : Sm

La surface maximale théorique est de :

Somme Surf restante	Sm		
	20	80	Total
Somme	6.77	7.28	14.05
	0.34	0.18	

Sm est égale à 0.34 ha / an.

4.3.3.1.3 surface à régénérer minimale théorique : Sd

La surface minimale théorique est de :

Somme Surf restante	Sd			
	20	40	60	Total
Somme	6.77	0	7.28	14.05
	0.34	0.17	0.23	

Sd = 0.17 ha / an

4.3.3.1.4 durées de renouvellement optimales fixées par UG : So

Somme Surf restante	So	
	20	Total
Somme	6.77	6.77
	0.34	

$$\underline{So = 0.34 \text{ ha / an}}$$

4.3.3.1.5 comparaison des trois références théoriques

$$Sd (0.17 \text{ ha}) < Sm (0.34 \text{ ha}) < Se (0.65 \text{ ha})$$

La contrainte qui s'impose est donc $Sm = 0.34 \text{ ha}$

4.3.3.2 Effort de régénération retenu

L'effort de régénération retenu sera le plus proche possible de la surface Sm , soit 0.34 ha par an.

Compte tenu des durées de régénération fixées par parcelles (cf. 5.2.1.2 : surface totale à régénérer annuellement = 0.34 ha), l'effort de régénération retenu Sr sera donc :

$$\underline{Sr = 0.34 \text{ ha / an soit } 6.80 \text{ ha pour la durée de l'aménagement.}}$$

4.3.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION (PARCELLES ET SOUS-PARCELLES)

4.3.4.1 Groupe de régénération

Unité de gestion	Surface (ha)	Peuplement	Surface à régénérer durant l'aménagement	Durées (années)	Objectif	Stade de la régénération
6a	6.77	FM- HET 5, CHS 3, F.D 2	6.8 ha	20	HET	Régé à poursuivre et terminer
	6.77		6.8 ha			

4.3.4.2 Groupe d'amélioration

Unité de gestion	Surface (ha)	Peuplement	Objectif	Rotation
1	7.17	JF:- HET 4, CHS 3, FRC 1, F.D 2	HET	8
2	7.52	JF:- HET 5, CHS 2, FRC 1, F.D 2	HET	8
3	7.52	Fmat : - HET 4, CHS 3, FRC 1, F.D 2	CHS	8
4b	10.75	JF:- HET 4, CHS 3, FRC 1, F.D 1, EPC 1	HET	8
5b	6.56	JF:- HET 4, CHS 3, F.D 2, EPC 1	CHS	8
9	4.90	JF:- P.S 5, CHS 2, HET 1, F.D 1, EPC 1	HET	8
	44.42			

4.3.4.3. Groupe de reconstitution

Unités de gestion	Surface (ha)	Peuplement
4r	0.87	Semis - Fourré, F.D 4 , VB 6
	0.87	

4.3.4.4 Groupe de jeunesse

Unité de gestion	Surface (ha)	Peuplement	Objectif	Rotation
5j	3.30	Semis à gaulis - CHS 2, MER 2, F.D 6	F.P	4
6j	5.47	Semis à fourré - HET 5, CHS 1, FRC 2, F.D 2	HET	4
7	7.01	Gaulis à perchis - CHS 2, HET 6, F.D 2	HET	4
8	12.83	Semis à gaulis - HET 5, CHS 1, FRC 2, F.D 2	HET	4
	28.61			

Tableau des abréviations : (utilisées aux § 4.3.4.1 à 4.3.4.4)

Peuplements		Essences			
FM	Futaie Mûre	CHS	Chêne Sessile	P.S	Pin Sylvestre
FMat	Futaie en maturation	HET	Hêtre	EPC	Epicéa Commun
JF	Jeune Futaie	F.P	Feuillus Précieux		
VB	Vide Boisable	F.D	Feuillus Divers		

4.3.4.8 Carte d'aménagement

Voir page suivante.

CARTE D'AMENAGEMENT

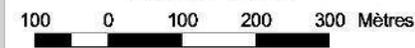


Office National des Forêts
D.T. ALSACE
Agence de Saverne

**Forêt communale
de
EYWILLER**

86 ha 61a

Echelle : 1/10000



Site SIG Saverne : P. Stark - Juin 2007

- Parcellaire
- Unités de gestion
- Non Forestier
- Régénération 20 ans
- Amélioration
- Jeunesse
- Reconstitution
- Autres forêts

Document ONF

Source des données :
- ONF - DT Alsace - Base parcellaire 2007
- ONF - DT Alsace - Base des unités de gestion 2007
- ONF - DT Alsace - BDA - 2007
- IGN - EDR25 - Bas-Rhin - 1996

5 - PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

5.1.1 LIMITES

Un entretien régulier du bornage devra être assuré, particulièrement pour celles qui se trouvent dans des buissons, ou cachées par des branches basses afin de mieux les visualiser, et de rechercher celles qui sont enterrées. Les bornes disparues sont à remplacer. Un crédit de 300 € par an est proposé dans la fiche « Dépenses pour travaux » pour leur entretien.

Les bornes existantes devront être particulièrement protégées, surtout lors des travaux de débardage. Il est également souhaitable de placer des piquets marqués à la peinture à l'emplacement des bornes dites: « de géomètre », qui ne sont pas faciles à repérer, afin de mieux les signaler.

5.1.2 PARCELLAIRE

Les parcelles sont globalement bien délimitées par des chemins. L'application de guidons à la peinture bleue est cependant nécessaire pour différencier le groupe de régénération des autres groupes, dans une même parcelle. (ex entre 6a et 6j).

5.2 PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE

5.2.1 OPERATIONS SYLVICOLES : COUPES

5.2.1.1 Programme d'assiette des coupes progressives de régénération

Le tarif unique de cubage **Algan N° 11 (AL 11)** ayant donné satisfaction jusque là, il sera reconduit pour toute la forêt et pour toutes les essences. (Tableau en annexe : 7.5)

Les coupes seront assises par contenance mais avec une possibilité volume indicative de **100 m³/ an** et le suivi des surfaces régénérées.

Le programme d'assiette des coupes, dont un programme d'assiette indicatif est prévu en 5.2.1.2 doit tenir compte des contraintes liées à la durée de survie des peuplements en place et à la régénération naturelle.

La régénération se fera par mise en régénération naturelle progressive.

En aucun cas, une fâinée ou une glandée abondante ne doit déclencher une récolte précipitée de bois qui n'auraient pas atteint leur diamètre optimum d'exploitabilité.

Le gestionnaire se reportera au 5.2.1.2. ci-dessous pour tenir compte des durées d'achèvement des régénérations des unités de gestion classées en régénération.

5.2.1.2 Possibilité volume indicative

Le volume total sur pied (découpe bois fort), (3^{ème} colonne du tableau ci-dessous), calculé à partir des comptages typologiques par maillage systématique de la forêt tous les 60 m (3 placettes par ha), effectués en 2006 s'élève à **1435 m³** pour les parcelles classées en régénération. (voir tableau suivant).

Chaque surface "S", placée en régénération, doit être totalement régénérée pendant une durée "d". La possibilité régénération est donnée par la formule :

$$Pr = V/d + S \times b$$

avec :

P : possibilité volume de l'unité de gestion

V : volume estimé total sur pied en 2006

S : surface de l'unité de gestion

d : durée choisie pour achever la régénération

b : accroissement moyen annuel à l'hectare ($= z \times bo$) des peuplements considérés

L'accroissement courant bo des peuplements en début d'aménagement est estimé à **6 m³/ha/an**.

Unité de gestion	V 2006 (m ³ /ha)	V 2006 (m ³)	d (années)	S (ha)	z	Bo (m ³ /ha/an)	Pr (m ³ /an)	Pr (m ³ /ha/an)	surf.à rég./u.g./an (ha)
6a	132*	894	20	6.77	0.7	6	73	11	0.34
Total		894		6.77			73		0.34

*Des bois sur pied resteront sur la parcelle après régénération : pour 80 m³/ha qui ont été déduit du capital sur pied à récolter.

La possibilité du groupe de régénération s'élève à 73 m³ / an.

Cette possibilité est retenue à : **Pr = 70 m³/an**

5.2.1.2 Programme d'assiette des coupes de régénération

Les coupes seront assises par rotations de 6 ans suivant le tableau ci-dessous, mais le programme pourra être modifié suivant les conditions particulières des faînéés- glandées, et raisons sanitaires.

Année de passage				Coupes de régénération	
Rotations de 6 ans :					
1 ère	2 ème	3ème	4ème	parcelles	surface
2008	2014	2020	2026	6a	6.77
				tot.surf. :	6.77

5.2.1.3 Programme d'assiette des coupes d'amélioration

Les coupes d'éclaircies seront assises par contenance,

- les rotations se feront à 8 ans d'intervalle pour l'amélioration, et 4 ans pour la jeunesse qui passera à 8 ans après le 3^{ème} passage.
- les bas perchis, fourrés et gaulis de la classe d'âge 0 – 15 ans ne sont pas concernés, les interventions à y pratiquer seront décrites au paragraphe 5.2.2.
- le tableau des interventions figure ci-dessous :
- les surfaces et les catégories de bois sont équilibrées par les passages des coupes de régénération.

Année de passage			Eclaircies		Année de passage			Nettoiements		Total (ha)
Rotations de 8 ans :					Rotations de 4 ans :					
1 ère	2 ème	3 ème	parcelles	surface	1 ère	2 ème	3 ème	parcelles	surface	
2008	2016	2024								
2009	2017	2025	3	7.52	2017	2021	2025	6j	5.47	12.99
2010	2018	2026	9	4.90	2010	2014	2018	7	7.01	11.91
2011	2019	2027	2	7.52						7.52
2012	2020				2012	2016	2020	8	12.83	12.83
2013	2021		4b	10.75						10.75
2014	2022		1	7.17						7.17
2015	2023		5b	6.56	2015	2019	2023	5j	3.30	9.86
totaux			ss.gr. A1	44.42				ss.gr. A2	28.61	73.03

(En parcelle 8 actuellement en jeunesse, et qui était mise en régénération durant la période précédente, les chênes non mûrs de qualité, seront maintenus en sur réserves.)

5.2.1.4 Volume présumé réalisable dans les autres groupes

Groupe d'amélioration : surface : 44.42ha

En partant des données dendrométriques, et avec un objectif de surface terrière moyenne de 20 à 25 dans le chêne et de 17 à 20 pour le hêtre, le tableau des prélèvements utilisés pour le calcul des prélèvements retenu est le suivant :

	G<10	11<G<20	21<G<30	31<G<35	36<G<40	41<G<50	51<G
autres	0	0	0	0	0	0	0
croissance	0	4	8	10	12	0	0
maturation	0	0	7	9	0	0	0
mûrs	0	0	0	0	10	0	0
irréguliers	0	0	8	10	12	0	0

Le calcul des prélèvements moyens annuels par ha / parcelle possibles sur 20 ans donne :

- **sous-groupe A1** (coupes à rotation de 8 ans) : surface : 44.42 ha.

Moyenne Prélèvement		
Parcelle	UG	Somme
2	(vide)	8.55
1	(vide)	7.89
4	b	6.30
3	(vide)	8.72
5	b	6.22
9	(vide)	8.43
Total		7.58

On obtient un rendement $r1 = 44.42 \times 7.58 = 340 \text{ m}^3$ (arrondis.)

- **sous-groupe A2** (coupes de jeunesse) : surface : 28.61 ha

En admettant un prélèvement moyen annuel de 4 m^3 /ha/an on obtient un rendement $r2 = 28.61 \times 4 = 120 \text{ m}^3$ (arrondis.)

Le rendement du groupe d'amélioration et de jeunesse est donc de :

$$r = r1 + r2 = 340 + 120 = 460 \text{ m}^3$$

$$Pa = 460 \text{ m}^3$$

5.2.1.5 Récapitulation pour la forêt

- possibilité régénération
- volume présumé réalisable dans les autres groupes
total

$$\begin{aligned} Pr &= 70 \text{ m}^3 \\ Pa &= \underline{460 \text{ m}^3} \\ &= 530 \text{ m}^3 \end{aligned}$$

La possibilité totale pour la forêt est de 530 m^3 / an
correspondant à **$6.56 \text{ m}^3/\text{ha}/\text{an}$** .

5.2.1.6 Règles de culture générales

Les interventions sylvicoles devront tenir compte des vocations définies précédemment (cf. § 4.3.2 essences - objectif.)

5.2.1.6.1 coupes du groupe de régénération

martelage et régénération :

La régénération naturelle sera la règle pour la régénération des peuplements de chêne et de hêtre. Elle sera recherchée chaque fois que possible et si la qualité du peuplement d'ensemencement le permet.

Les coupes seront assises par contenance mais avec une possibilité volume indicative de **70 m³/an** avec un suivi des surfaces régénérées.

L'étalement de la régénération sur de longues périodes devra permettre d'éviter les sacrifices d'exploitabilité sur les GB non mûrs, les BM et PB et de permettre d'éviter des trous de production dus au déséquilibre des classes d'âge.

A ce titre des sur réserves seront également maintenues chaque fois que possible dans des BM et des GB en pleine production notamment de chêne.

maintien de surréserves

Dans un but productif donc, mais aussi cynégétique, paysager et biologique en général, on conservera un peuplement de sur réserves après la phase de régénération et le passage du peuplement en jeunesse.

- de 10 à 30 tiges/ha de diamètre intermédiaire (40 à 50 cm) soit des BM et GB.
- essences à privilégier : chênes, alisiers ;
- extraction progressive, au fur et à mesure que les tiges atteignent le diamètre de 70 cm et + pour le chêne, 50 et + pour les feuillus divers.
- en cas de problème sanitaire, les bois seront exploités.

tassement des sols

Afin de prévenir les tassements des sols avec leurs conséquences sur la santé des arbres, la capacité de régénération et la composition floristique, des cloisonnements d'exploitation seront matérialisés par le service gestionnaire et devront être respectés par débardeurs, faiseurs de bois de chauffage et tous utilisateurs en général.

lisières :

Un soin particulier devra être apporté aux lisières pour des raisons culturelles (protection des vents), paysagères et de biodiversité en :

- créant des zones tampons par la formation d'ourlets dont la composition en taxons sera aussi diversifiée que possible,
- en les exploitant, si nécessaire, toujours de façon très progressive et si possible en anticipant, à l'arrière une nouvelle lisière de remplacement.

5.2.1.6.2 coupes du groupe d'amélioration

Ces coupes seront assises par contenance pure, à la rotation unique de 8 ans pour les jeunes peuplements et les peuplements adultes.

Règles générales :

On prêtera aux coupes d'amélioration les objectifs suivants :

- cultural : obtention d'une bille de pied de 6 à 8 m de haut, phase de compression, puis d'un diamètre de dimensions optimales, interventions dynamiques.
- biodiversité : dosage du mélange des essences avec maintien, voire création d'une biodiversité dans l'ensemble des étages de végétation, ainsi que par la préservation de 3 arbres « biologiques » (secs, à cavités, remarquables...) par ha sur l'ensemble de la forêt et choisis dans des bois de peu de valeur économique.
- cynégétique : assurer une disponibilité alimentaire et une quiétude optimale pour petits et grands gibiers, notamment par l'ouverture des peuplements,
- sanitaire : extraction des arbres tarés et dépérissants lorsqu'ils exercent une gêne culturale (vis à vis du sous-étage) et phytosanitaire certaine ou se déprécient.
- sous étage : il faudra prélever les brins qui montent dans les branches charpentières, qui gênent des PB ou perches d'avenir, par la coupe des plus gros brins pour renouveler le sous étage.

5.2.2 OPERATIONS SYLVICOLES : TRAVAUX

Groupe	Norme	Surface (ha)	montant / ha	montant total
REGENERATION	1 – HET - 1	6.77	1200	8200
AMELIORATION	5 – HET - 1	25.31	1200	30400
	5 – F.D - 2	3.30	850	2800
RECONSTITUTION	1 – F.D - 1	0.87	1200	1000
			total :	42400

- montants et coûts arrondis
- Les surfaces incluent les surfaces fraîchement régénérées de l'ancien groupe de régénération
- prévisionnellement et à partir des normes DTF – ONF à 42400 € sur la durée de l'aménagement, soit 2120 € par an ou 26 € / ha /an.

Les interventions sylvicoles sous la forme de travaux tiendront compte des évolutions en matière sylvicole notamment en adoptant les règles principales suivantes :

Pour le chêne, hêtre, charme

- maintien d'une phase de compression jusqu'à la formation d'une bille de pied propre d'une hauteur moyenne de 6 à 8 m (environ 25 % de la hauteur totale finale) en fonction des stations afin d'obtenir des sujets aux conformations optimales ;
- assurer une diversité notamment dans les essences objectif ;
- après la phase de compression, interventions dynamiques au profit des plus belles tiges et maintien du sous-étage par gestion régulière par le haut.

Pour les feuillus précieux (MER, FRE, ERA,)

Comme pour le chêne et le hêtre : compression pour former la bille de pied de 25 % de hauteur par rapport à la hauteur totale finale, au besoin taille de formations successives et élagages progressifs, puis détournement avec soins culturaux.

En cas de plantations on utilisera des plants des provenances suivantes :

essence	nom latin	région de provenance	code RP
Bouleau verruqueux	Betula pendula Roth	BPE901-Nord-Est et montagnes	BPE901
Charme	Carpinus betulus L.	CBE901-Nord-Est et montagnes	CBE901
Chêne sessile	Quercus petrae Liebl.	QPE204-Nord-Est limons et argiles	QPE203
Chêne pédonculé	Quercus robur L.	QRO201-Plateaux du Nord-Est	QRO201
Chêne rouge	Quercus rubra L.	QRU902-Est	QRU902
Hêtre	Fagus sylvatica L.	FSY-Nord-Est	FSY201
Frêne commun	Fraxinus excelsior L.	FEX201-Nord-Est	FEX201
Merisier	Prunus avium L.	PAV901-France	PAV901
Érable sycomore	Acer pseudoplatanus L.	APS200-Nord-Est	APS200
Robinier faux acacia	Robinia pseudoacacia	RPS900-France	RPS900
Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata Mill.	TCO200-Nord-Est	TCO200

5.2.3 AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

5.2.3.1 Maintien d'arbres sénescents, d'arbres morts et d'arbres creux

On essaiera d'atteindre l'objectif de 3 arbres à vocation biologique (1 mort et 2 à cavités) par hectare. Ces arbres seront choisis dans les GB ou BM de valeur économique faible. Pour la faune sauvage non gibier se référer aux guides « arbres morts/arbres à cavité » et « Le forestier et l'oiseau ».

5.2.3.2 Conservation d'arbres présentant des dispositions futures pour être des arbres remarquables

De tels arbres seront conservés à des emplacements qui permettent une découverte interne (coin de parcelle, intersection de sentiers...). A signaler les arbres de lisière en bordure Nord-Ouest de la parcelle 8, particulièrement les chênes que l'on peut déjà considérer comme remarquables vu leurs dimensions.

5.2.3.3 Respect des rétentions d'eau

Des fossés ou de petites dépressions en forêt peuvent être des rétentions d'eau temporaires à l'époque de la reproduction des batraciens. Des consignes de protection devront être prises pour assurer une reproduction tranquille des batraciens.

5.2.3.4 Coupes rases

Elles sont proscrites par la régénération par coupes progressives et de plus, sur de longues périodes.

5.2.3.5 Petits vides

Les petits vides de surface inférieure à 0.25 ha ne seront pas reboisés artificiellement, sauf à introduire des essences objectif, non obtenues en nombre suffisant par ailleurs.

5.2.3.6 Pesticides

L'utilisation des pesticides n'est pas souhaitable en forêt; à la fois pour des raisons écologiques, mais aussi parce que le gestionnaire doit être capable de régénérer ces peuplements sur ces stations sans cette utilisation, du fait de la facilité d'installation des semis.

5.2.3.7 Incinération des rémanents

Pour ne pas perdre de la matière organique nécessaire au renouvellement de la biomasse forestière, ainsi que pour ne pas produire inutilement et d'un seul coup des gaz à effet de serre (CO₂), l'incinération des rémanents sera proscrite. Les branchages seront éparpillés sur le sol, de façon à ne pas gêner la régénération éventuellement, selon circonstances, hors des taches de régénération.

5.2.3.8 Diversité des structures

Certains peuplements observés contiennent des arbres de hauteurs et de diamètres variés. Malgré une gestion en futaie régulière, il sera opportun de maintenir voir de promouvoir cette diversité structurale. Cette dernière a, entre autres, le mérite d'intégrer les différentes opérations sylvicoles dans une gestion globale du paysage.

5.2.4 GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE - FLORE - CHASSE

La forêt étant bordée en grandes parties par des prairies et des champs, aucune disposition spéciale n'est à entreprendre en faveur du gibier. Au contraire le nourrissage est fortement déconseillé afin de ne pas augmenter le cheptel. Celui-ci, en l'absence de prédateurs naturels devra être régulé par les chasseurs sur indication du gestionnaire forestier, qui observera et suivra la capacité d'accueil du milieu. Une pression suffisante sur le gibier et le respect du plan de chasse devront être exercés, afin de ne pas compromettre l'installation de la régénération.

5.2.5 DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS DIVERSES

La récolte de champignons et fruits de la forêt (fraise des bois, mûre...) restera tolérée, sous réserve de consommation familiale.

5.2.6 DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

Il n'y a pas d'infrastructures en faveur de l'accueil du public, la forêt étant un peu éloignée des villages. Il serait utile cependant d'envisager l'installation d'un panneau d'information en forêt, sur le chemin en limite des parcelles 4 et 9 pour sensibiliser les faiseurs de fonds de coupes de la fragilité de la forêt et des sols, (tassement des sols), un banc en bois en bordure de la parcelle 1, (point de vue) et un banc en limite des parcelles 7/8.

Un crédit de 100 € sera prévu dans les dépenses annuelles pour des équipements à destination du public.

5.2.7 DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES

Cet aspect a déjà été largement abordé dans les paragraphes précédents en particulier le 5.2.3. ci-dessus.

Le paysage est la résultante spatiale de toutes les actions ponctuelles effectuées dans le temps sur un territoire donné. L'approche paysagère doit être une constante dans toute action sylvicole, en particulier lors des opérations de martelage. Les dispositions du paragraphe sus-nommé 5.2.3 maintiendront et amélioreront encore de façon durable une vision interne et externe de qualité, ce à quoi contribue également les régénérations progressives étalées dans le temps.

5.2.8 PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL

Il faudra couper tout arbre poussant sur des tumulus ou tombes éventuelles, pour éviter que ceux-ci soient endommagés par le système racinaire de ces arbres.

Il convient d'être attentif également à l'apparition de tout vestige archéologique lors de déracinement d'arbres par le vent. Toute découverte archéologique sera signalée au Service Régional Archéologique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à la Direction Territoriale de l'ONF (fragments de céramique, tuiles, monnaies...).

On trouvera en annexe 7.8 une documentation sur les différents sites archéologiques de la commune de Eywiller.

5.2.9 MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE.

Aucun risque naturel d'ordre physique n'est connu à ce jour sur la forêt de Eywiller.

5.2.10 MESURES GENERALES CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES

L'incinération des rémanents étant proscrite (cf. 5.2.3.9), et les feux réglementés par arrêté préfectoral, les risques d'incendie sont très limités sur la forêt de Eywiller. La forêt est bien desservie par des chemins permettant l'accès aux engins de lutte contre l'incendie et de secours.

5.2.11 MESURES GENERALES D'ORDRE SANITAIRE

Aucune mesure de cet ordre n'est nécessaire à ce jour.

5.2.12 PROGRAMME D'OBSERVATION ET DE RECHERCHE

Aucun programme de recherche n'est en cours ou en projet.

5.2.13 ACTIONS DE COMMUNICATION

En dehors d'une présentation devant le Conseil Municipal, (assortie selon la demande d'une sortie sur le terrain), de la présente révision d'aménagement par son rédacteur, aucune autre action de communication spécifique liée à une rubrique précédente et qui pourrait donner lieu à critique ou à des réactions d'incompréhension n'est envisagée.

5.3 DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Les chemins empierrés devront être régulièrement entretenus, en particulier la mise en place et l'entretien régulier de saignées d'écoulement des eaux. Dans le cas d'implantation de barrières, celles-ci devront être impérativement signalées, (peinture réfléchissante, dioptrés, etc...) à l'attention des usagers.

Cet aménagement a été réalisé avec la participation de :

- M. METZGER Bernard responsable de l'UT Alsace Bossue.
- M. PECHEUR Bernard chef du triage de Berg.

Ainsi qu'avec le personnel du Service d'Information Géographique de l'Agence de Saverne :

- Michel Gillot, responsable du SIG,
- Pascal Stark, opérateur SIG.

Rédaction terminée à Ingwiller le 09 juillet 2007
Le chef de projet Aménagement,

Pascal STARK

Contrôlé par Dominique BONNET
et présenté par

Jean Luc DUNOYER, Directeur Territorial
à Strasbourg le 5 12 07

Par délégation,
le responsable aménagement territorial

D. BONNET

7 ANNEXES

7.0 Protocole

7.1 Tableau de correspondance entre parcelles forestières et cadastrales

7.2 Extraits de matrice cadastrale

7.3 Clef de détermination des peuplements forestiers et des stations

7.4 Arrêtés de chasse 2002 – 2007

7.5 Tarif de cubage (Algan 11)

7.6 Fiches d'export des données d'INTERDIT

- Stations
- Couverts
- Typeup
- Fampeup
- G.ess par parcelle
- G.ess et catégorie de bois par ug
- Vol.peup
- Vol.ess par parcelle
- Vol. ess par ug
- Perches
- Régé % couvert

7.7 Fiches de synthèse d'INTERDIT

- Forêt
- Groupe. (Régé, Amel, Jeun, Reco)

7.8 Documents archéologiques

7.0 Protocole

Document ONE

Protocole d'inventaire Forêt Communale de Eywiller

Typologie du Plateau Lorrain

I. Matériel nécessaire

▸ Matériel "d'écriture"

- Crayons
- Gomme
- Porte document
- **WORKABOUT**

▸ Cheminement :

- Boussole
- Topofil (à étalonner + bobines de fil)
- Clisimètre
- Règle
ou Boussole + **GPS**

▸ Inventaire :

- Porc-Epic avec compteur quadruple
- Clisimètre
- Mètre ruban (ou compas)
- Pelle-pioche, tarière ou pioche
- Tarière

▸ Documents de référence :

- clé de détermination des stations
- clé de détermination des types de peuplement
- protocole d'inventaire

Document ONE

II. Cheminement

2.1. Plan et maillage

Les plans seront fournis au 1/ 10 000ème. Les placettes et leurs numéros y seront représentés. Le maillage sera d'un pas de 60 x 60 m

Les opérateurs iront voir tous les points d'inventaire situés sur le plan à l'intérieur de l'emprise forestière, sauf dans le cas des jeunes peuplements (voir plus loin). Il est important pour les restitutions cartographiques que les relevés soient effectués dans les parcelles prévues. Il faut donc se replacer lorsque le cheminement nous a emmenés en dehors de la forêt ou dans une parcelle autre que celle prévue sur le plan.

Lors du cheminement, il faut toujours se caler sur les éléments de la carte facilement repérables sur le terrain : routes importantes, carrefours, limites de parcelles.

Le fonds de plan fourni comporte des imprécisions, voire certaines erreurs : nouvelles acquisitions non reportées, erreurs dans le report des limites de parcelles ou limites de forêt : toute erreur identifiée devra être corrigée de la manière la plus précise possible sur le plan, qui sera ensuite retourné à la cellule SIG à Ingwiller.

Lorsqu'une erreur manifeste du plan implique que le point se trouve dans une parcelle différente de celle figurant sur le plan, cette modification sera indiquée sur la fiche d'inventaire dans la case parcelle :

Exemple :

Parcelle 82 <u>au lieu de 83</u>

 ou

Parcelle 210 <u>au lieu de hors</u> <u>forêt sur le plan</u>
--

les points situés à l'extérieur de la forêt en limite ont été pour cette raison indiqués sur le plan

En saisie directe Workabout, dans ce cas saisir la parcelle exacte sur le terrain, mais en n'oubliant pas d'indiquer cette modification dans la rubrique « Observations » en fin de saisie de la placette.

Si par contre, il ne s'agit pas d'une erreur manifeste du plan, il convient de se replacer et de faire le relevé dans la parcelle indiquée sur le plan.

- Cas des jeunes peuplements :
 - ✓ pour les peuplements de **régénération** (R) et **gaulis** (G), ainsi que pour les **zones de chablis ou scolytés où le peuplement est entièrement détruit** (zones régénérées ou non), une seule fiche peut être établie pour toutes les placettes de la zone : vous porterez sur la fiche tous les numéros des placettes concernées, et vous complétez les autres rubriques de manière à refléter au mieux l'état moyen de la zone. Si plusieurs secteurs peuvent être clairement différenciés (station ou composition en essences différentes), une fiche sera remplie pour chaque secteur, mentionnant à chaque fois les numéros des placettes concernées.
 - ✓ lorsque vous déterminerez sur une placette un **type de peuplement 11, 12 ou 21** (peuplements à petits bois ou petits bois et bois moyens), les relevés sont à faire seulement pour une placette sur deux, tant que vous ne changez pas de parcelle et de peuplement. La fiche devra **obligatoirement** porter les **numéros des deux placettes** voisines situées dans le même peuplement.

En saisie directe Workabout, utiliser la fonction « copier », qui permet de recopier les données d'une placette sur une ou plusieurs autres placettes (il faut cependant que toutes les données soient identiques, sauf numéros de placette et de parcelle qui peuvent différer)

- Cas particuliers :

Les placettes tombant dans des îlots de vieillissement doivent être décrites. Celles tombant dans les dispositifs expérimentaux de suivi post-tempête peuvent être décrites avec une fiche unique pour l'ensemble des points.

2.2. Cheminement sur le terrain

· Cheminement avec topofil et boussole

♣ Repérage sur le terrain.

Pour tout départ de transect, on repérera l'emplacement de la première placette par rapport à des repères fixes si possibles sur le pourtour cadastral de la forêt (bornes cadastrales) sinon selon des repères forestiers bien connus (limites parcellaires, routes...). Par contre, éviter de prendre appui sur des pistes ou petites routes pour se caler.

Chaque fois que cela sera possible, il faudra se recalier par rapport à un repère fixe (éviter d'aligner plus d'une dizaine de placettes sans se recalier, sinon risque de dérive).

En fin de journée, bien marquer la localisation de la dernière placette (utiliser de la peinture ou du rubalise) afin de pouvoir facilement la retrouver un ou plusieurs jours plus tard.

Le quadrillage du plan est orienté selon la projection Lambert I
La direction à suivre sur la boussole est la suivante :

- 4,5 grades pour vous diriger vers le Nord du quadrillage
- 104,5 grades pour vous diriger vers l'Est du quadrillage
- 204,5 grades pour vous diriger vers le Sud du quadrillage
- 304,5 grades pour vous diriger vers l'Ouest du quadrillage

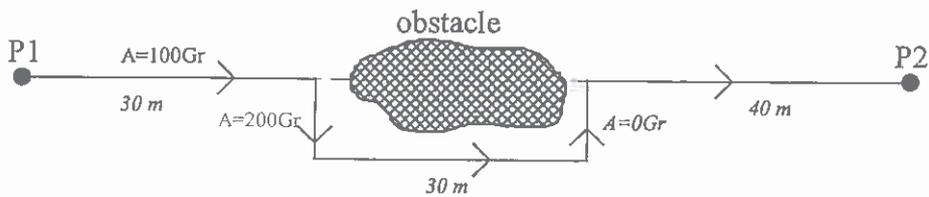
Il sera possible de cheminer selon des diagonales, si pour une raison ou l'autre cela s'avère plus pratique (distance horizontale entre deux points selon la diagonale : 141 m, directions 54,5, 154,5, 254,5, 354,5 grades).

Si on chemine en terrain pentu, on n'oubliera pas de faire les corrections de pentes selon le tableau suivant :

Attention : c'est la pente suivant le cheminement qui doit être pris en compte, et non la plus grande pente.

Pente du cheminement	0%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%
Coté du carré	100 m	102 m	104 m	108 m	112 m	117 m	122 m	128 m
Diagonale	141 m	144 m	148 m	152 m	158 m	165 m	173 m	181 m

- Pour cheminer en terrain embroussaillé, on pourra procéder par "ressauts" ainsi que le montre le croquis suivant :



Remarque : On profitera du cheminement pour localiser sur la carte les pistes de débardage et corriger les éventuelles erreurs de placement des routes forestières.

· Cheminement avec GPS

Les coordonnées des points à inventorier peuvent être chargées dans le GPS, soit à Ingwiller (cellule SIG), soit au local UT. Le GPS peut enregistrer les coordonnées de 500 points.

L'opérateur suit les indications du GPS pour se rendre sur le point recherché ("GO TO" n° du point), sans avoir à prendre au départ un point de repère connu.

Quelques précautions à prendre :

- vérifier régulièrement que le nombre de satellites captés permet d'obtenir un positionnement suffisamment précis.
- se munir de piles de rechange et veiller à ne pas travailler avec des piles à faible charge.

· Placettes limites

On dit qu'une placette est limite si son centre tombe à moins de 20 m :

- d'une limite avec l'extérieur.
- d'une limite avec une autre parcelle nettement différente de celle dans laquelle on se trouve.

Dans ce cas, on déplace le centre de la placette en revenant sur ses pas de manière à être à au moins 20 mètres de la limite. Si le cheminement est tangent avec la limite, ou si le cheminement se fait au GPS, on se déplacera de 20 m perpendiculairement à la limite.

Attention : il faut reprendre le cheminement à partir du point initial et non du point déplacé, il faut donc songer à laisser un repère si l'on travaille avec boussole et topofil.

GPS : liste waypoints, sélectionner curseur sur N° placette, enter : permet de voir la parcelle de la placette concernée.

Remarques : les pistes et routes forestières sont incluses dans la surface forestière utile, il ne faut donc pas déplacer une placette qui tombe à leur proximité, ou même dessus (il faudra penser à mettre en remarque que l'on tombe sur une piste ou route). Par contre les routes publiques sont soustraites de la surface forestière et il faut donc déplacer une placette qui tombe à leur proximité.

III. La fiche d'inventaire

3.1 Renseignements divers

Placette

n° de la placette tel qu'il est indiqué sur le plan

Parcelle

n° de parcelle forestière dans laquelle tombe effectivement la placette en précisant "au lieu de parcelle ..." en cas d'erreur de la limite parcellaire sur le plan. (*à noter en rubrique « Observations » si saisie directe Workabout*).

Pente

pente principale (ligne de plus grande pente) en % (facultatif pour Altwiller)

Orientation

exposition en grade si le terrain est en pente – *Option abandonnée - Ne figure plus dans la saisie Workabout*

Date

date de relevé

Nom

Initiales de la ou des personne(s) ayant effectué le relevé. Ex : CC, pour Céline Couturier.

3.2 Station forestière

L'opérateur déterminera la station à l'aide de la clé des stations de la bordure EST du Plateau Lorrain.

Le résultat de la détermination sera indiqué dans la case **STATION RETENUE**.

En cas d'impossibilité de détermination de la station, notamment pour les points tombant dans les jeunes peuplements, porter dans la case STATION RETENUE « ND » (non décrit) *et indiquer le motif dans la case « Remarques concernant la station »*. *Si vous hésitez pour déterminer la station, n'hésitez pas à mettre les raisons de vos hésitations dans cette même rubrique. En saisie Workabout, doutes éventuelles entre deux stations à indiquer en rubrique « Observations »*

3.3 Dendrométrie et typologie de peuplement

Remarque très importante : dans le cas des jeunes peuplements (diamètre moyen inférieur à 17,5 cm), on mettra **R (régé à gaulis)** ou **G (gaulis à perchis)** en type de peuplement, et on indiquera grossièrement la composition du peuplement dans la ligne **PB** (exemple : sapin 60% - épicéa 40%). **Il est inutile de noter le couvert de ces jeunes peuplements en rubrique « régénération », cette rubrique est réservée à la régénération sous couvert et aux trouées de chablis et scolytés.**

Surface terrière

Ce tableau est complété après avoir effectué un tour d'horizon relascopique par essence, en indiquant toutes les essences présentes **sans opérer de regroupement** (les codes de regroupement ne doivent donc pas être utilisés). *L'opérateur effectue les différents totaux, puis calcule les pourcentages qui sont nécessaires à l'utilisation de la typologie.*

La ligne GB inclue les TGB. Les TGB sont simplement précisés dans la ligne figurant sous le tableau principal, car cette information est nécessaire pour affiner certains types.

Tous les arbres vivants sont comptabilisés dans le tour d'horizon, y compris les arbres martelés.

Nombre de perches dans un rayon de 15 m : Cette prise de données est nécessaire pour déterminer la structure du peuplement. Le nombre de perches est détaillé par essence.

Une évaluation du **nombre de perches et petits bois d'avenir dans un rayon de 15 m** est également demandée : cocher la case correspondant à la catégorie (<6, 6 à 10, >10 perches et petits bois d'avenir dans un rayon de 15 m autour du point). Le nombre de perches d'avenir est comptabilisé toutes essences confondues.

En saisie Workabout, à saisir obligatoirement de la manière suivante :

0 si perches + PB d'avenir <6

1 si perches + PB d'avenir est compris entre 6 et 10

2 si perches + PB d'avenir > 10

Type de peuplement déterminé :

Noter ici le type de peuplement déterminé à l'aide de la clé et des mesures précédentes.

La richesse en perches n'est pas précisée, l'ordinateur se chargeant de la déterminer automatiquement (exemple : on indique le type 32 et non 32.1, même s'il est riche en perches).

Pour les trouées de chablis ou scolytés, le type de peuplement déterminé peut être VC (vide chablis) ou un type de peuplement clair C1, C2 ou C3 ($G < 10 \text{m}^2/\text{ha}$).

En saisie Workabout, calcul réalisé de manière automatique à partir de vos saisies

Type de peuplement retenu :

Ce champ est à remplir uniquement si l'opérateur décide de retenir un type de peuplement différent de celui déterminé à l'aide de la clé. *Ceci peut se justifier lorsqu'on a un peuplement qui se situe à la frontière de deux types et que le type déterminé mathématiquement (c'est à dire en utilisant de manière stricte la clé) semble moins représentatif de l'allure générale du peuplement que son type voisin (voisin au sens de la typologie). Quand le type déterminé mathématiquement représente un type de peuplement qui n'a pas de réalité sur le terrain car il se trouve être la synthèse de deux peuplements très différents (par exemple, l'apparition d'un type irrégulier car le point est tombé à la limite d'un perchis et d'une futaie adulte), le type retenu doit être celui du peuplement dans lequel le centre de la placette est tombé.*

Dans le cas de trouées de chablis régénérées, le type de peuplement retenu sera R. Si la régénération n'est pas acquise ou reste lacunaire, le type retenu sera VC, quelque soit le type déterminé (VC, C1, C2 ou C3).

Age estimé :

Il s'agit d'estimer ici la classe d'âge des peuplements réguliers.

Si le peuplement est trop irrégulier pour déterminer l'âge des arbres dominants, on cochera la case **IRR**.

S'il n'est pas possible d'affecter un âge, par exemple dans une zone de chablis, dans une prairie, etc..., on cochera la case **non boisé**.

Une et une seule case doit obligatoirement être cochée.

En saisie Workabout, à saisir obligatoirement de la manière suivante :

- | | |
|-----------|---|
| ➤ 0-15 | ➤ 150-180 |
| ➤ 15-30 | ➤ 180-210 |
| ➤ 30-60 | ➤ 210 et + |
| ➤ 60-90 | ➤ IRR pour les peuplements irréguliers |
| ➤ 90-120 | ➤ NB (= non boisé) pour les vides |
| ➤ 120-150 | |

Contrainte de survie :

Si le peuplement a une durée de survie estimée courte (problème sanitaire notamment), **inférieure à 60 ans**, indiquer une durée de survie en la justifiant selon ses causes. Cette case n'est pas remplie pour les peuplements à durée de survie longue.

3.4 Régénération et impact des cervidés

Pour les peuplements de type retenu **R ou G**, seul le % de surface régénérée est à compléter (le tableau du couvert par stade et essences n'est pas à compléter).

Le tableau concernant la régénération est à remplir pour la régénération sous couvert et pour les trouées de chablis ou scolytés (type de peuplement VC), mais n'est pas à compléter pour les types R ou G.

Indiquer le recouvrement en 1/10ème de la régénération par classe de hauteur et par essence sur une placette circulaire de 15 m de rayon (toutes les essences seront mentionnées sans regroupement). Le total de ces recouvrements pourra être inférieur à 10 (régénération lacunaire), mais pourra éventuellement être supérieur à 10 lorsque cohabitent plusieurs strates de régénération (genis de sapin sous un gaulis complet d'épicéa ou de hêtre par exemple, lui-même étant sous couvert d'une futaie).

La rubrique « **abroustissement par essence** », doit être remplie pour tous les peuplements comprenant de la régénération (régénération sous couvert et types R, G et VC). Le % de bourgeons apicaux abroustis est indiqué par essence de la régénération.

Elle n'est par contre pas à remplir si l'on se trouve à l'intérieur d'un engrillagement. Si c'est le cas, cochez uniquement la case « **Placette dans un engrillagement** ».

En saisie Workabout, à saisir obligatoirement de la manière suivante :

- 0 (zéro) si placette hors engrillagement
- 1 si placette dans un engrillagement

Le taux d'écorçage est estimé en % de tiges écorcées toutes essences confondues dans un rayon de 15m, pour l'écorçage total comme pour l'écorçage récent.

Les rubriques « **avenir de la régénération** » doivent être remplies de manière complète pour la régénération sous couvert et pour les trouées de chablis ou scolytés (type de peuplement VC), en cochant les cases appropriées et en précisant la principale espèce herbacée ou semi-

ligneuse concurrente en cas de concurrence moyenne ou forte (exemples : fétuque, fougère aigle, ronce, etc...).

En saisie Workabout, à saisir obligatoirement de la manière suivante :

Concurrence

0 si concurrence faible

1 si concurrence moyenne

2 si concurrence forte

Avenir de la régénération

0 si sans avenir

1 si avenir incertain

2 si régénération d'avenir

Il n'y a plus de saisie de la principale espèce concurrente.

3.5 Arbres morts

Les arbres morts de plus de 35 cm de diamètre sont inventoriés dans un rayon de 15 m autour du centre de la placette. *Pour chaque arbre est précisé son essence (codification ONF sur trois caractères), sa catégorie de diamètre (BM, GB ou TGB) ainsi que sa position (D ou R comme Debout ou Renversé).*

En saisie workabout, pour chaque arbre est précisé son essence (Feuillu ou Résineux), sa catégorie de diamètre (BM, GB ou TGB), son état (mort récent, début décomposition, décomposition avancée, pourriture généralisée) ainsi que sa position (Debout ou Renversé).

3.6 Sous étage

Indiquer le nombre de brins d'essences arborescentes compris entre 7.5 et 17.5 cm (classes 10 et 15) sur un cercle de rayon de 15m. Au delà de 30 brins, on portera 30/+.

Ces données permettront de connaître les zones où le sous étage est non limitant ou limitant vis à vis du développement de la régénération.

3.7 Rubriques additionnelles

- *situation topographique* : inscrire l'initiale correspondante (P pour plateau, C pour crête, F pour fonds de vallée, V pour versant)
- *chablis et scolytés* : si la placette tombe dans une zone de chablis et/ou scolytés, indiquer une estimation du % de tiges exploitées (par tranche de 10%)
- *qualité du peuplement* : cette rubrique ne s'intéresse qu'à la qualité des bois moyens et n'est donc à remplir que si vous aviez des BM dans votre tour d'horizon. Vous cochez alors la case correspondant à la qualité de ces bois moyens.
Option abandonnée - Ne figure plus dans la saisie Workabout

3.7 Tassement du sol

Indiquer le pourcentage de la surface du sol dans un rayon de 15m correspondant au tassement.

3.8 Remarques diverses

C'est une rubrique qui permet à l'opérateur de consigner tout événement remarquable ou imprévu. On peut y trouver par exemple :

- cas d'une placette qui n'est pas dans la parcelle prévue sur la carte
- toute autre situation qui n'est pas prévue par le protocole
- une station ponctuelle rencontrée entre les points du maillage
- la présence d'un élément remarquable (plante rare, milieu humide, aire de rapace, élément du patrimoine archéologique ...) proche de la station ou rencontrée lors du cheminement (dans ce cas le localiser sur le plan).
- *en saisie Workabout, données dendrométriques pour les essences supplémentaires qui n'ont pu être saisies dans les tableaux.*

Protocole élaboré par P.Stark le 21 Juillet 2006 pour la FC de Eywiller.

Document ONE

Annexe 7.1

Correspondance PF et PC

Document ONE

ANNEXE 7.1

Correspondance entre parcelles forestières et parcelles cadastrales

FC EYWILLER

N° Parcelle Forestière	Parcelle cadastrale		Surface en HA	Surface Totale en HA	Surface arrondie	Lieu-dit
	Section	N°			à l'are	
1	2	100	7,1750	7,1750	7,17	KLEINWALD
2	D	474	7,5158	7,5158	7,52	GROSSWALD
3	D	473	7,5158	7,5158	7,52	GROSSWALD
4	D	475	11,6245	11,6245	11,62	GROSSWALD
5	D	476	9,2194	10,0915	10,09	GROSSWALD
	4	98	0,6374			HAMMERSMATT
	4	149	0,2347			NEUFELD
6	D	470	12,2357	12,2357	12,24	GROSSWALD
7	D	471	7,0148	7,0148	7,01	GROSSWALD
8	D	472	12,8270	12,8270	12,83	GROSSWALD
9	5	78	4,9028	10,6086	10,61	GROSSWALD
	5	50p	5,0000		NACHTWEID	
	5	80	0,7058		ROND PRE	

Total: 86,6087

86,61

86,61

5,9405

Non For

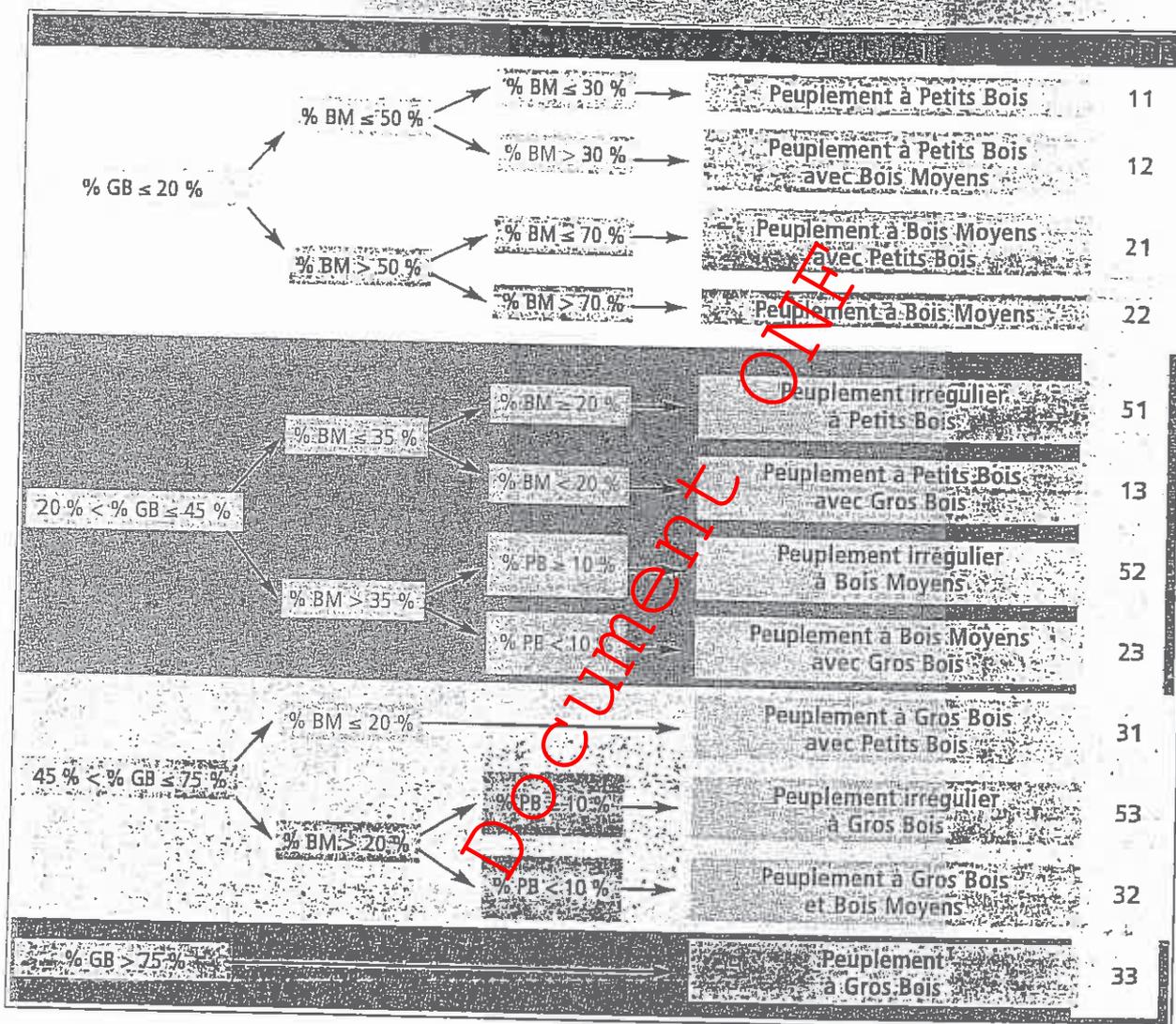
Document ONE

7.3 Clef de détermination des peuplements forestiers
et des Stations

Document
ONE

Clé d'identification des types de structure

Pour les peuplements dont la surface terrière totale est supérieure ou égale à 7 m²/ha.



Richesse en Perches et Petits Bois d'avenir :

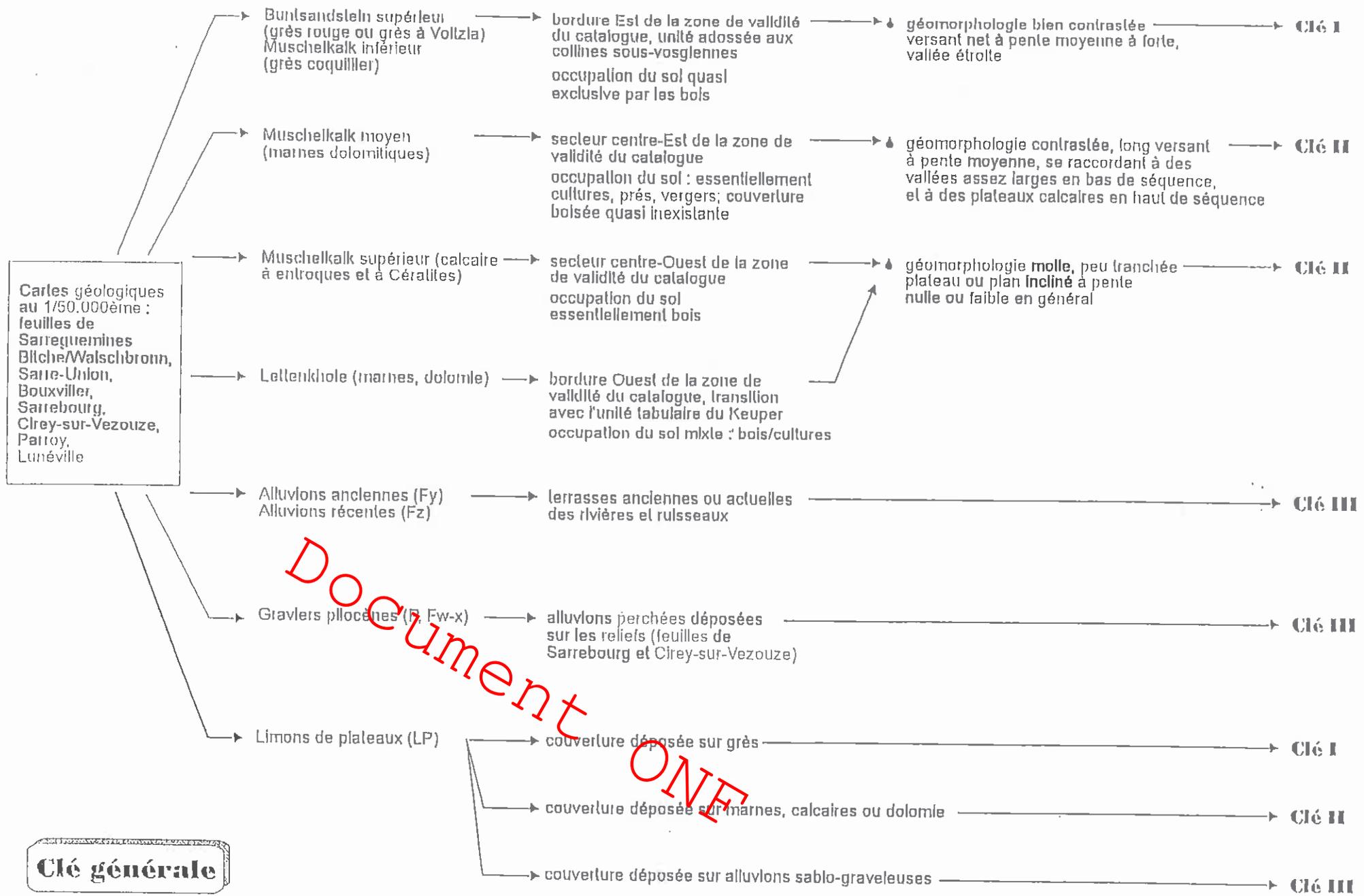
Selon la densité en Perches et PB d'avenir estimée dans un rayon de 15 m autour du point d'arrêt, on distingue des variantes de types de structures riches ou pauvres :

le type de structure sera dit riche en Perches et PB d'avenir si cette densité est supérieure ou égale à :

- 28 tiges/ha pour les types 51, 52, 53, 23 et 32 (2 tiges sur un rayon de 15 m)
- 42 tiges/ha pour les types 13, 31 et 33 (3 tiges sur un rayon de 15 m)

Ex : Le type 13 riche en Perches et PB d'avenir sera codé 13r
Le type 13 pauvre en Perches et PB d'avenir sera codé 13p

Remarque : Les types 11, 12, 21 et 22 sont toujours riches en Perches et PB d'avenir sauf cas particuliers



Clé générale

PLATEAU-LORRAIN

Document ONE

ZONE I Grès
(Muschellkalk inférieur, Bundsandstein)

◆ sol sain
pseudogley absent
(traces ou laches
d'hydromorphie
absentes ou rares)

❖ absence de
galets roulés

◆ sol engorgé
temporairement
présence d'un
pseudogley
apparaissant
au-delà de
-30 cm
(laches d'hydro-
morphie nettes
ocre, rouille et
décoloration)

❖ présence de
galets roulés
dès la surface

◆ laches
d'hydromorphie
nettes (> 25% de
recouvrement)
au-delà de 50 cm

◆ laches
d'hydromorphie
nettes (> 25% de
recouvrement)
entre -30 et -50 cm

❖ texture dominante de limons
sur une épaisseur supérieure
ou égale à 50 cm

❖ texture à dominante
de sables, couverture
de limons possible
mais épaisseur
inférieure à 30 cm

❖ texture à dominante
de limons sur une
épaisseur supérieure
ou égale à 50 cm

❖ texture à dominante de limons sur argile
couverture limoneuse comprise entre
30 et 50 cm d'épaisseur

❖ texture à dominante de sables,
limons présents mais épaisseur
toujours inférieure à 30 cm

❖ texture à dominante de limons
sur une épaisseur supérieure
ou égale à 50 cm

❖ texture à dominante de limons sur argile
couverture limoneuse comprise
entre 30 et 50 cm d'épaisseur

Λ143

Λ154

Λ165

Λ233

Λ253

Λ152

Λ145

Λ343

Λ332

◆ station de versant, à pente
moyenne à forte, toujours
supérieure à 15°

◆ station de plateau, à pente
nulle à faible, toujours
inférieure à 15°

● humus : mull mésotrophe à mull eutrophe

○ présence fréquente de l'Aspérule odorante
et de la Circée de Paris. Absence ou rareté de
la Laitche à pilules et du Chèvrefeuille

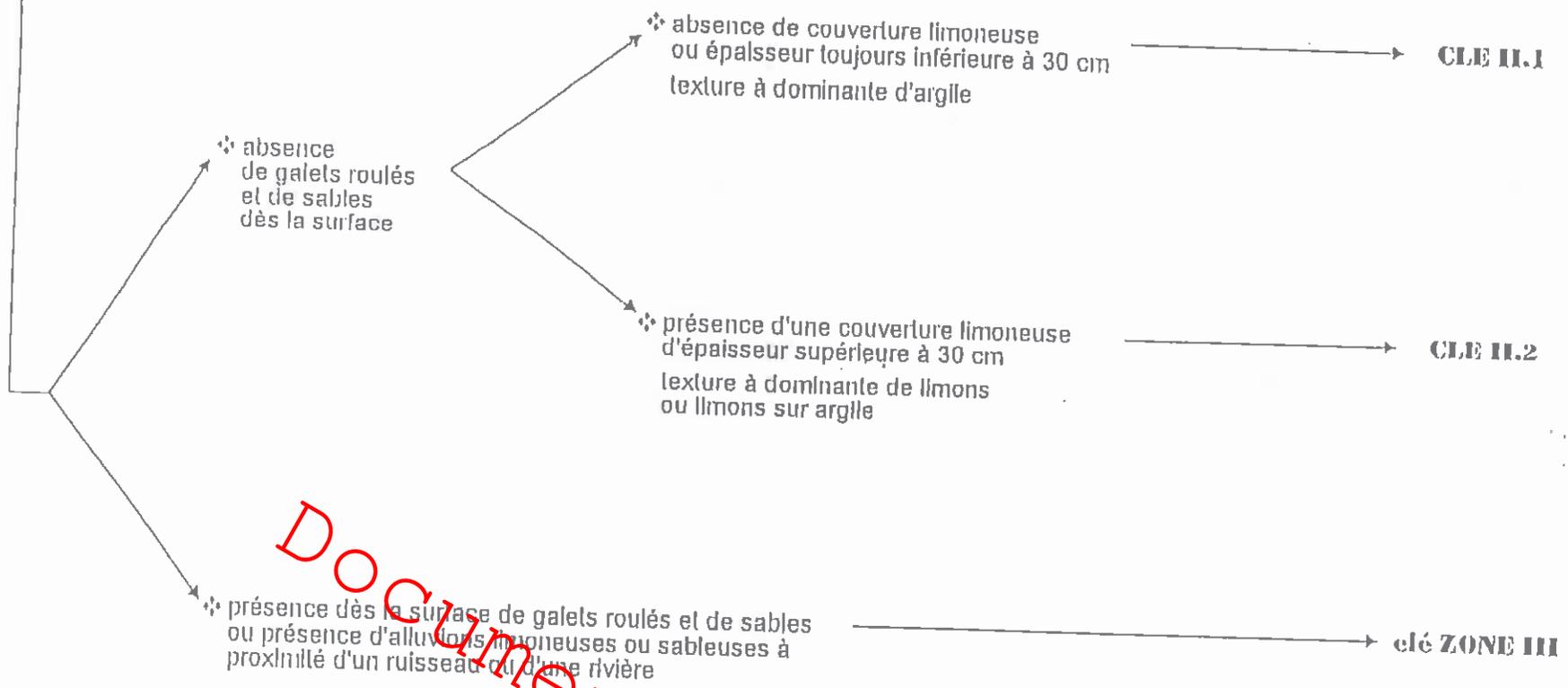
● humus : mull oligotrophe à mull-moder

○ présence fréquente de Laitche à pilules et
du Chèvrefeuille. Absence ou rareté de
l'Aspérule odorante et de la Circée de Paris.

CLE I

clé ZONE III

ZONE II Calcaires et marnes
(Muschelkalk supérieur et moyen, Lettenkhole)



CLE II

Document ONE

ZONE II Calcaires et marnes
(Muschelkalk supérieur et moyen, Lettenkhole)

◆ sol sain, pseudogley absent ou apparaissant au-delà de -50 cm (laches d'hydromorphie absentes ou rares)

- matrice argileuse et terre fine faisant effervescence à HCl avant -50 cm → B111
- charge en éléments grossiers forte (> 40% de recouvrement) vers -30 cm
- présence fréquente de la Mercuriale pérenne, du Brachypode des bois, du Groseillier à maquereaux, du Troène vulgaire, du Fusain d'Europe et du Camerisier
- ♣ position de plateau ou versant (pente faible à moyenne, 3 à 15°)

- matrice argileuse et terre fine : effervescence à HCl possible au-delà de -50 cm → B121
- charge en éléments grossiers faible (< 20% de recouvrement)
- absence ou rareté de la Mercuriale pérenne, du Brachypode des bois, du Groseillier à maquereaux, du Troène vulgaire, du Fusain d'Europe et du Camerisier
- ♣ position de plateau (pente nulle à faible, 0 à 8°)

- matrice argileuse et terre fine faisant effervescence à HCl avant -50 cm → B221
- présence fréquente de Viorne lantane, Laitche glauque, Aspérule odorante, Troène vulgaire et Camerisier
- absence ou rareté de Ficalre, Cardamine des prés, Cerisier à grappes, Chèvrefeuille
- ♣ plateau, plan incliné

- matrice argileuse et terre fine faisant effervescence à HCl au-delà de -50 cm → B331
- présence fréquente de Ficalre, Cardamine des prés, Canche cespéuse, Gouet lacheté, Renoncule tête-d'or, Viorne obier, Cerisier à grappes, Chèvrefeuille
- absence ou rareté de Troène vulgaire, Camerisier, Viorne lantane, Laitche glauque, Aspérule odorante
- ♣ fond de vallée, dépression

matériau argileux dès la surface, limons possibles en couverture mais épaisseur toujours inférieure à 30 cm

◆ sol engorgé une partie de l'année pseudogley apparaissant avant -50 cm (laches d'hydromorphie nettes)

◆ laches d'hydromorphie nettes (25% de recouvrement au moins) entre -30 et -50 cm

◆ laches d'hydromorphie nettes (25% de recouvrement au moins) entre -15 et -30 cm

CLE II.1

Document ONE

ZONE II Calcaires et marnes
(Muschelkalk supérieur et moyen, Lettenkhole)

matériau limoneux en surface
épaisseur supérieure à 30 cm

- ◆ absence de pseudogley ou rareté (hydromorphie < à 25% de recouvrement)
- ❖ couverture limoneuse d'épaisseur > 50 cm

○ présence fréquente d'une ou des espèces suivantes :
Aspérule odorante et Canche cespiteuse;

○ présence possible d'une ou des espèces suivantes :
Aubépine, Camerisier, Cornouiller sanguin, Bourdalne

○ absence ou rareté des espèces précédentes
○ roche en place : marnes, calcaire dolomique

◆ traces dilfuses d'hydromorphie (< 25%) décelables entre -30 et -50 cm

- ◆ présence fréquente d'un niveau compact au-delà de -50 cm → B243
- mull mésotrophe à oligotrophe
- matériau parental : marnes

- ◆ absence ou rareté d'un niveau compact au-delà de -50 cm → B233
- mull mésotrophe à eutrophe
- matériau parental : limons

◆ traces dilfuses d'hydromorphie (< 25%) décelables au-delà de -50 cm → B143

◆ horizon de pseudogley apparaissant entre -15 et -30 cm → B432

- ◆ présence de pseudogley (hydromorphie > à 25% de recouvrement), laches rouille nettes
- ❖ couverture limoneuse d'épaisseur comprise entre 30 et 50 cm

◆ horizon de pseudogley apparaissant entre -30 et -50 cm

○ présence fréquente de la Molinie bleuâtre très abondante et recouvrante
absence ou rareté du Lierre grim pant → B442

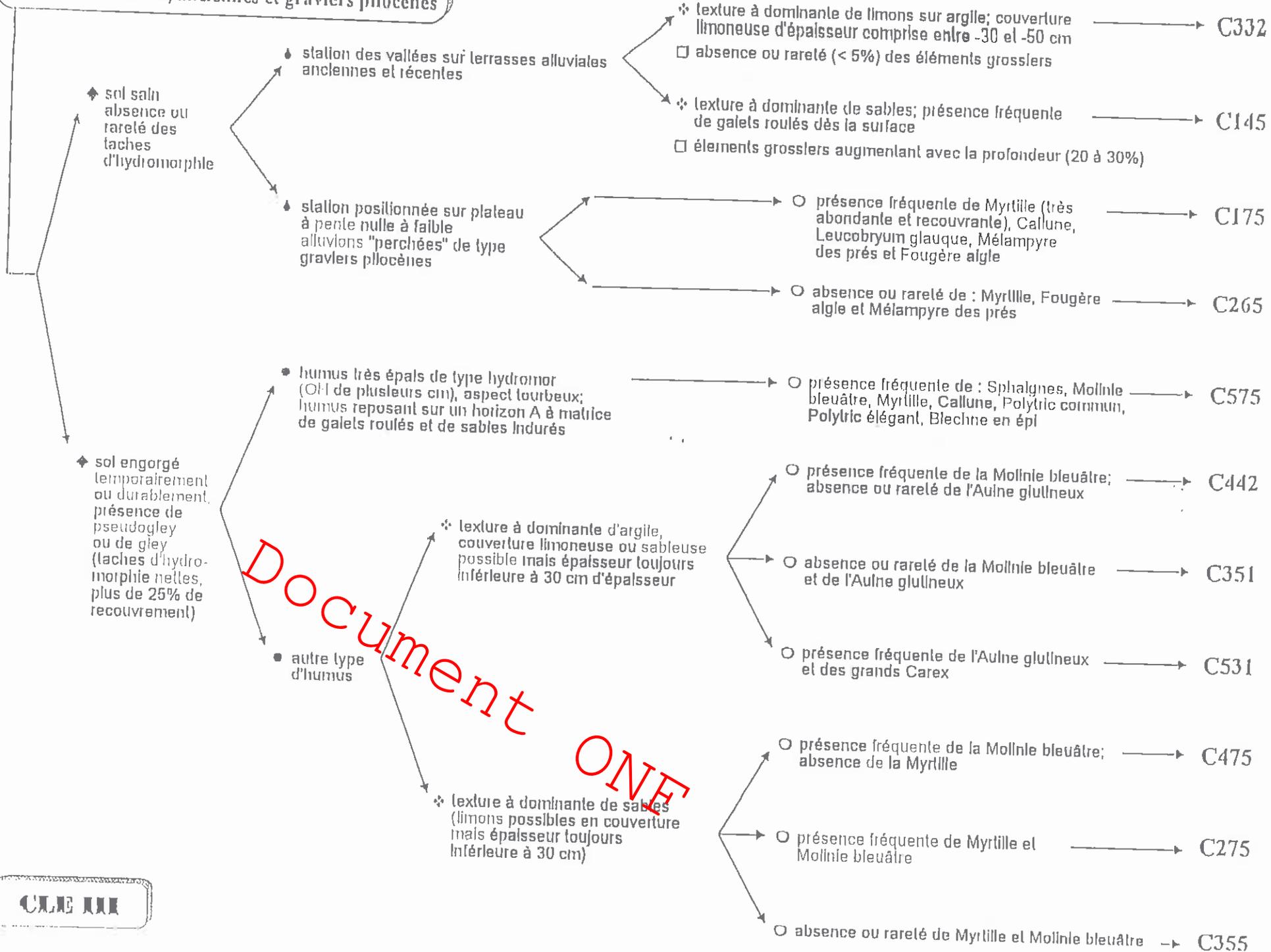
○ absence ou rareté de la Molinie bleuâtre, présence fréquente du Lierre grim pant, du Lamier jaune, du Millet diffus, de la Canche cespiteuse → B342

CUE II.2

Document ONE

ZONE III

Alluvions récentes, anciennes et graviers pliocènes



Document ONE

7.5 Tarif de cubage Algan n°11

Document ONE

TARIF DE CUBAGE

ALGAN n°11

Diamètre à 1m30 du sol (en cm)	Volume (en m3)
15	0,12
20	0,2
25	0,4
30	0,7
35	1
40	1,4
45	1,9
50	2,5
55	3,1
60	3,8
65	4,5
70	5,3
75	6,2
80	7,1
85	8,1
90	9,1
95	10,2
100	11,4

7.6 Fiches d'export des données d'INTERDIT

Stations

Couverts par essence

Type de peuplement

Famille de peuplement

Surface terrière par essence et cat : de bois par pille

Surface terrière par essence et cat : de bois par ug

Volume par peuplement

Volume par essence par hectare par pille

Volume par essence par hectare par ug

Perches

Régénération en % de couvert

Répartition des stations sur la forêt

% sur le nombre total de relevés	Stations	Nombre de stations recensées : 7						Total
Parcelle	ND	PL_B111	PL_B121	PL_B143	PL_B243	PL_B342	PL_B343	Total
1				100%				100%
2		74%	17%	9%				100%
3		48%	10%	43%				100%
4		35%	29%	26%	6%		3%	100%
5	7%	48%	14%	21%		3%	7%	100%
6		50%	22%	28%				100%
7		67%		33%				100%
8		49%	19%	32%				100%
9		64%	36%					100%
Forêt	1%	48%	17%	32%	1%	0%	1%	100%

Estimations en surface (ha)	0,7	38,7	13,5	25,6	0,7	0,4	1,1	80,67

Document ONE

Proportions de couvert par essence

% de couvert	Essence																		
Parcelle	ALT	BOV	CHA	CHP	CHS	EPC	ERC	ERP	ERS	FRC	HET	MEE	MER	P.O	P.S	SAB	SAM	aucune essence en G	Total
1			7%		30%					3%	59%		0%						100%
2	1%	0%	3%		13%	1%	3%			5%	74%						2%		100%
3			6%		26%					12%	51%						4%		100%
4			1%	0%	18%	14%				6%	52%		1%		0%			6%	100%
5			10%	5%	26%	3%	0%	0%	3%	3%	27%	1%	9%			0%	12%		100%
6	1%		3%		14%		1%			7%	70%	0%	1%				3%		100%
7			3%		10%					1%	81%	1%	4%				0%		100%
8	0%		7%		12%		0%		1%	15%	59%		1%				5%		100%
9	3%		0%		14%	3%	2%			7%	17%			1%	53%				100%
Forêt	0%	0%	5%	1%	18%	3%	1%	0%	1%	7%	56%	0%	2%	0%	3%	0%	3%	1%	100%

Document
ONE

Répartition des types de peuplements

% sur la forêt	Types															Total
Parcelle	R	G	11	12	21	22	23	31	32	51	52	53	C2	C3	VC	Total
1			26%	21%	32%	21%										100%
2	4%			22%	52%	13%				4%	4%					100%
3	14%				19%	10%	10%	5%	5%		19%	19%				100%
4		3%	61%	23%	6%										6%	100%
5	38%		62%													100%
6	41%	3%		3%			3%		6%	3%	13%		13%	16%		100%
7		76%	24%													100%
8	38%	49%								3%				11%		100%
9				29%	36%	36%										100%
Forêt	19%	16%	21%	9%	13%	6%	1%	0%	1%	1%	4%	2%	2%	4%	1%	100%

Estimations en surface (ha)

Forêt	14,9	12,8	16,7	7,5	10,3	5,0	1,1	0,4	1,1	1,1	3,2	1,4	1,4	3,2	0,7	80,7
-------	------	------	------	-----	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Nombre de relevés	Types															Total
Parcelle	R	G	11	12	21	22	23	31	32	51	52	53	C2	C3	VC	Total
1			5	4	6	4										19
2	1			5	12	3				1	1					23
3	3				4	2	2	1	1		4	4				21
4		1	19	7	2										2	31
5	11		18													29
6	13	1		1			1		2	1	4		4	5		32
7		16	5													21
8	14	18								1				4		37
9				4	5	5										14
Forêt	42	36	47	21	29	14	3	1	3	3	9	4	4	9	2	227

Répartition des familles de peuplements

% sur la forêt	Familles						
Parcelle	Jeunesse	Peuplements en croissance active	Peuplements irréguliers	Peuplements mûrs riches en perches et PB d'avenir	Peuplements ouverts	Vide	Total
1		100%					100%
2	4%	87%	9%				100%
3	14%	29%	52%	5%			100%
4	3%	90%				6%	100%
5	38%	62%					100%
6	44%	3%	25%		28%		100%
7	76%	24%					100%
8	86%		3%		11%		100%
9		100%					100%
Forêt	34%	49%	10%	0%	6%	1%	100%

Estimations en surface (ha)

Forêt	27,7	39,4	7,8	0,4	4,6	0,7	80,7
-------	------	------	-----	-----	-----	-----	------

Nombre de relevés	Familles						
Parcelle	Jeunesse	Peuplements en croissance active	Peuplements irréguliers	Peuplements mûrs riches en perches et PB d'avenir	Peuplements ouverts	Vide	Total
1		19					19
2	1	20	2				23
3	3	6	11				21
4	1	28				2	31
5	11	18					29
6	14	1	8		9		32
7	16	5					21
8	32		1		4		37
9		14					14
Forêt	78	111	22	1	13	2	227

Surface terrière moyenne par essence et catégorie de diamètre, en m2/ha
--

Parcelle	ALT		CHA			CHP		CHS			EPC		ERC		ERP		FRC			
	PB	BM	PB	BM	GB	PB	PB	BM	GB	TGB	PB	BM	PB	BM	GB	PB	BM	PB	BM	GB
1			1,6				5,1	2,1										0,4	0,2	
2	0,1	0,0	0,4	0,3			0,6	0,7	2,1	0,3	0,1	0,2	0,5	0,2				0,3	0,7	
3			1,0	0,7			0,2	0,6	6,7	2,0								0,1	0,5	
4			0,2	0,1		0,1	2,5	0,8			2,6	0,1						0,9	0,1	
5			1,7				4,2	0,3			0,6	0,1	0,1			0,0	0,0		0,1	
6	0,0		0,5	0,2			0,1	0,3	2,5	0,8				0,1						
7			0,1				0,4													
8		0,1	0,1	0,5	0,2			0,2	0,6	0,2				0,1	0,1					
9	0,6		0,1				2,1	1,5			0,8	0,1	0,2	0,4				0,9	0,7	0,2
Forêt	0,1	0,0	0,6	0,2	0,0	0,0	1,6	0,6	1,3	0,4	0,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0

Document
ONE

HET				MEE		MER		P.O		P.S			SAB	G
PB	BM	GB	TGB	PB	BM	PB	BM	PB	BM	PB	BM	GB	PB	TOTALE
4,7	11,4						0,1							25,6
6,6	12,0	0,2												24,9
3,5	9,8	0,6												23,6
7,4	3,0					0,1	0,1			0,1				18,0
5,7	0,2												0,1	13,1
2,3	4,5	1,3			0,1									11,8
2,2				0,1										2,8
0,2		0,3	0,1											2,1
1,4	2,9								0,1	2,5	11,4	0,7		26,9
3,8	4,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,7	0,0	0,0	14,9

Document ONE

Surface terrière moyenne par essence et catégorie de diamètre, en m2/ha

	ALT		CHA			CHP				CHS				EPC		ERC			ERP			FRC			HET				MEE		MER		P.O			P.S			G
UG	PB	BM	PB	BM	GB	PB	PB	BM	GB	TGB	PB	BM	PB	BM	GB	PB	BM	PB	BM	GB	PB	BM	GB	TGB	PB	BM	PB	BM	BM	PB	BM	GB	TOT						
1			1,6				5,1	2,1									0,4	0,2		4,7	11,4						0,1						25,6						
2	0,1	0,0	0,4	0,3			0,6	0,7	2,1	0,3	0,1	0,2	0,5	0,2			0,3	0,7		6,6	12,0	0,2											24,9						
3			1,0	0,7			0,2	0,6	6,7	2,0							0,1	0,5		3,5	9,8	0,6											23,6						
4b			0,2	0,1		0,1	2,8	0,9			2,9	0,1					1,0	0,1		8,1	3,4					0,1	0,1		0,1			20,0							
4r											1,3									3,0													4,3						
5b			2,7				6,8	0,5			0,9	0,2	0,1		0,1	0,1		0,1		9,2	0,3												21,1						
5j																																	0,0						
6a20	0,1		0,8	0,4			0,1	0,5	4,3	1,3				0,1						3,9	7,6	2,2			0,1								19,9						
6j																																	0,0						
7			0,1				0,4													2,2				0,1									2,8						
8		0,1	0,1	0,5	0,2			0,2	0,6	0,2				0,1	0,1					0,2		0,3	0,1										2,1						
9	0,6		0,1				2,1	1,5			0,8	0,1	0,2	0,4			0,9	0,7	0,2	1,4	2,9						0,1	2,5	11,4	0,7		26,9							
Forêt	0,1	0,0	0,6	0,2	0,0	0,0	1,6	0,6	1,3	0,4	0,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	3,8	4,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,7	0,0	14,9				

Document
ONE

Répartition des volumes par familles de peuplements

Tarifs

Feillus : Algan 11

Résineux : Algan 11

Volumes moyens en m3/ha	Familles						
Parcelle	Jeunesse	Peuplements ouverts	Peuplements en croissance active	Peuplements irréguliers	Peuplements mûrs riches en perches et PB d'avenir	Vide	Total
1			235				235
2			254	258			243
3			258	307	399		253
4			161				145
5			158				98
6		188	181	270			126
7			84				20
8		188		165			25
9			261				261
Forêt	0	188	204	283	399	0	140

Document ONE

Volumes moyens par essences, en mètres cubes par hectare

Tarifs

Feuillus : Algan
11

Résineux : Algan
11

Parcelle	HET	CHS	P.S	CHA	FRC	EPC	ERC	ALT	MER	MEE	P.O	ERP	CHP	SAB	BOV	ERS	SAM	(vide)	Total (m3/ha)
1	157	60		11	5				1										235
2	180	38		6	10	3	6	1											243
3	138	95		14	7														253
4	86	26	0	2	8	21			2				0						145
5	44	34		12	1	6	1					1		1					98
6	82	37		6			1	0		1									126
7	16	3		1						1									20
8	5	10		7			1	1											25
9	42	32	151	1	17	6	6	5			2								261
Forêt	78	35	9	7	4	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140

Document ONE

Volumes moyens par essences, en mètres cubes par hectare

Unités de gestion	HET	CHS	P.S	CHA	FRC	EPC	ERC	ALT	MER	MEE	P.O	ERP	CHP	SAB	BOV	ERS	SAM	Total (m3/ha)
1	157	60		11	5				1									235
2	180	38		6	10	3	6	1										243
3	138	95		14	7													253
4b	96	30	1	2	9	22			2				1					162
4r	22					9												31
5b	71	55		20	1	9	1					1		1				158
5j																		0
6a20	138	62		10			1	0		1								212
6j																		0
7	16	3		1						1								20
8	5	10		7			1	1										25
9	42	32	151	1	17	6	6	5			2							261
Forêt	78	35	9	7	4	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140

Document
ONE

% de relevés riches en perches et PB d'avenir et densité en perches et PB d'avenir

Parcelle	pauvre	riche	dont type riche par nature	Total relevés	Densité /ha en perches et PB d'avenir
1		100%	47%	100%	70,0
2	4%	96%	22%	100%	66,4
3	14%	86%		100%	60,0
4	6%	94%	87%	100%	65,5
5	38%	62%	62%	100%	43,4
6	63%	38%	6%	100%	27,6
7		100%	100%	100%	70,0
8	49%	51%	49%	100%	36,7
9	7%	93%	29%	100%	62,0
Forêt	25%	75%	46%	100%	52,8

Typologie plateau lorrain

- % relevés
- * types G, 11, 12 : riches par nature
 - * types 21, 22, 23, 32 et irréguliers : riches si Nb perches (rayon 15m) ≥ 2 (soit une densité /ha ≥ 28)
 - * autres types (13, 31, 33, clairs, taillis, vides) : riches si Nb perches (rayon 15m) ≥ 3 (soit une densité /ha ≥ 42)
- Densité /ha
- * types G, 11, 12 : par défaut 70 tiges /ha
 - * autres types : calcul à partir du Nb perches et PB d'avenir comptés dans un rayon de 15m mais si une densité calculée > 70 , elle est ramenée à 70 (plafonnement)

Régénération (sous + hors couvert) en % de recouvrement
--

Recouvrements moyens de la régénération	semis 0 à 0,5 m									fourré 0,5 à 3 m									gaulis 3 m et +						Total
	CHP	CHS	ERC	ERS	FRC	HET	MEE	MER	SAM	CHP	CHS	ERC	ERS	FRC	HET	MEE	MER	SAM	CHA	CHP	CHS	FRC	HET	MER	
1				6	2	23							1	1	7								1		40
2			0		1	25			1					1	11			1							40
3					5	23			2					5	11			2				1	0		50
4					1	9								1						1			2		14
5	2	2		2	2		1	5	6	2	2		2	2		1	5	6							38
6			1		4	27		0	2			1		4	33		0	2					12		85
7																			2		7	1	62	4	76
8		1		0	4	13		1	2		1		0	4	17		1	2	3		7	9	32		96
9					11	2								16								11			40
Forêt	0	0	0	1	3	14	0	1	2	0	0	0	0	3	10	0	1	2	1	0	2	2	13	0	56

Document
ONE

7.7 Fiches de synthèse d'INTERDIT

Forêt

Groupe de régénération

Groupe d'amélioration

Groupe de jeunesse

Reconstitution

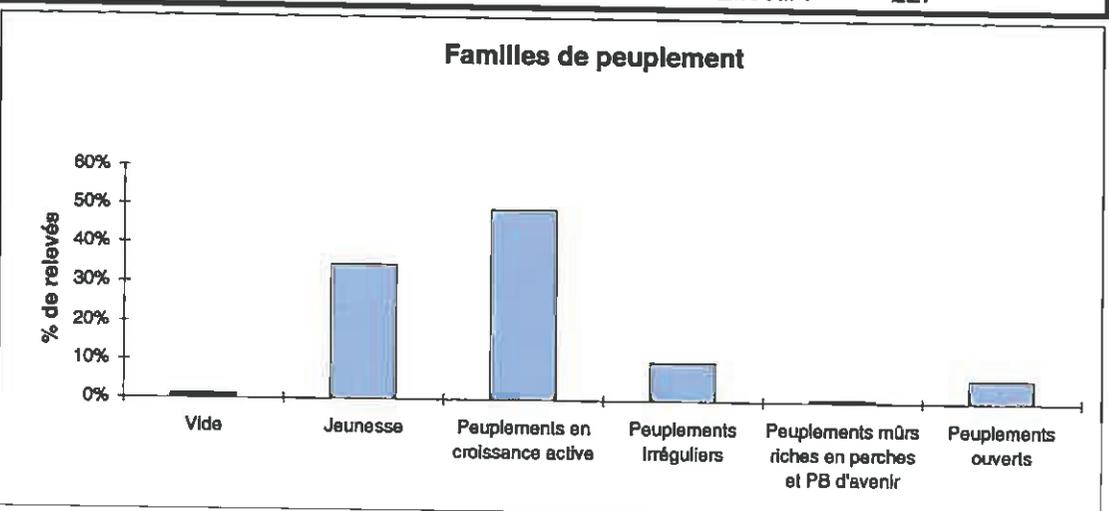
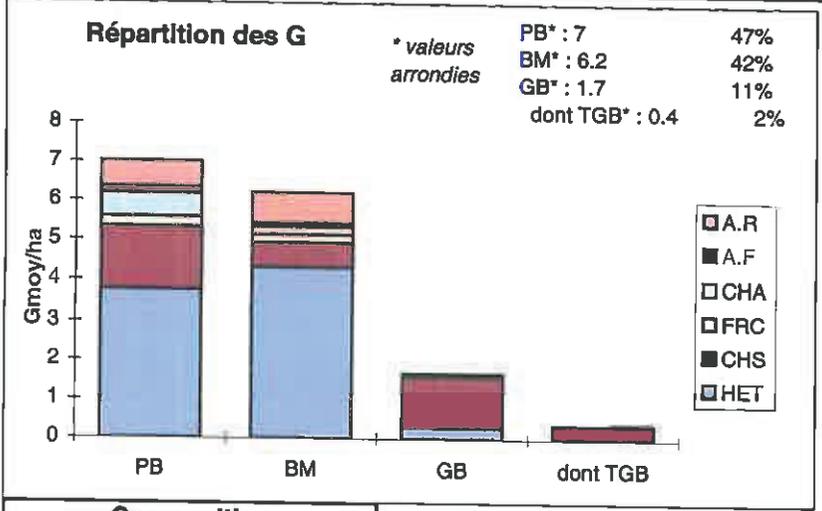
Document ONE

FC Eywiller

Série --

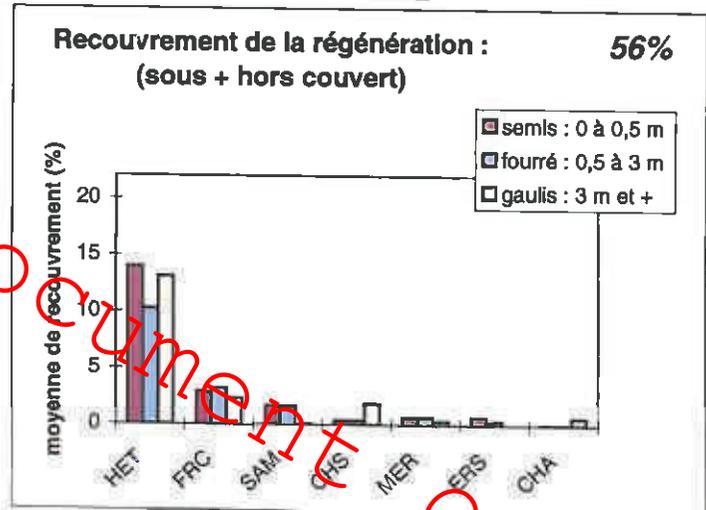
Inventaire Typologique

N°Parcelle: --	N°UG: --	Classement UG: --	Surface: 80.67 ha
Volume moy: 140 m3/ha		G moy: 14.9 +/- 1.63 en m2/ha	Effectif: 227



Composition % de G

HET	56%
CHS	18%
FRC	7%
CHA	5%
SAM	3%
P.S	3%
EPC	3%
MER	2%
ERC	1%
CHP	1%
ERS	1%
ALT	0%
MEE	0%
ERP	0%
BOV	0%
P.O	0%
SAB	0%



Perches et petits bois d'avenir
 Densité moyenne /ha : 53 tms
 Richesse en perches et PB d'avenir : 75% des relevés y compris 46% de relevés riches par nature

Commentaires

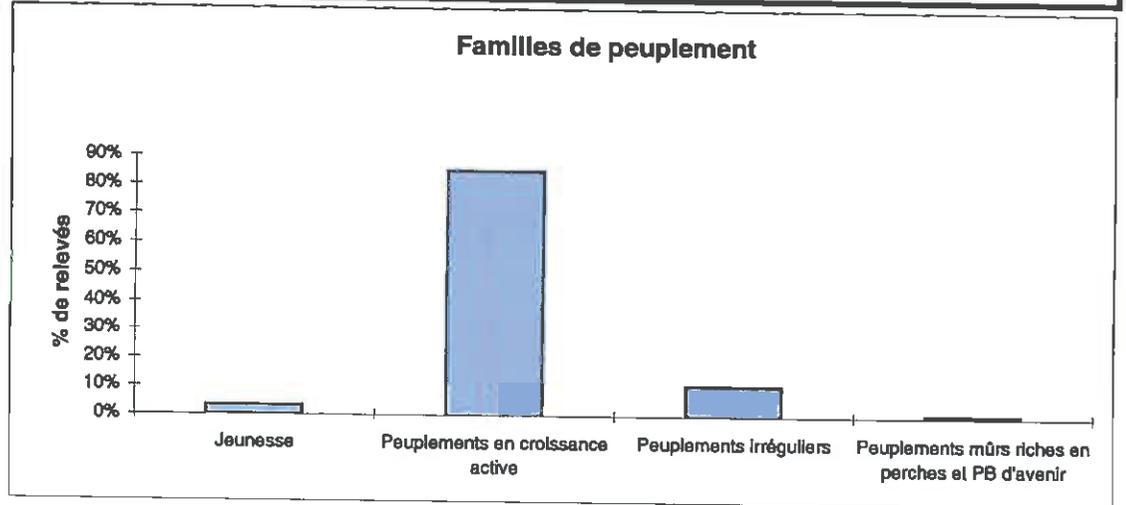
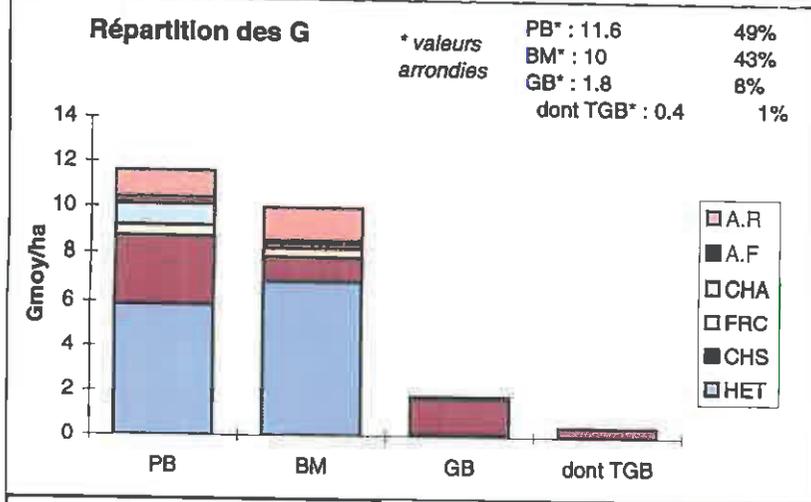
Document OIV

FC Eywiller

Série 1

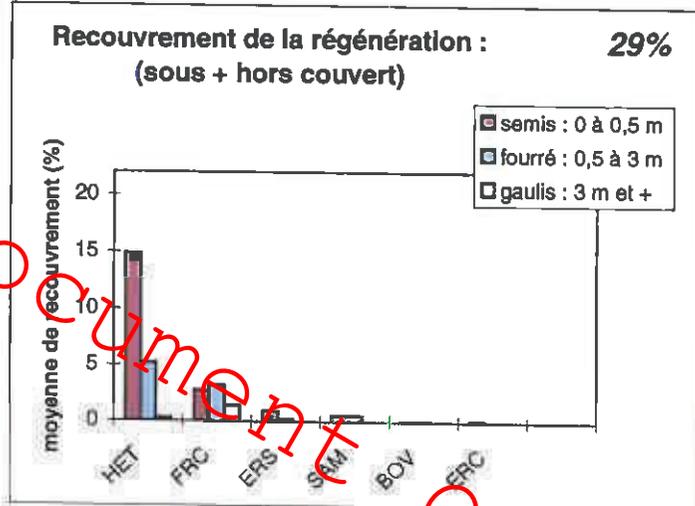
Inventaire Typologique

N°Parcelle: --	N°UG: --	Classement UG: amel	Surface: 44.42 ha
Volume moy: 215 m3/ha	(feuillus: Algan 11, résineux: Algan 1)	G moy: 23.4 +/- 1.36 en m2/ha	Effectif: 122



Composition % de G

HET	52%
CHS	23%
P.S	6%
FRC	6%
CHA	5%
EPC	4%
SAM	1%
ERC	1%
ALT	0%
MER	0%
CHP	0%
ERP	0%
BOV	0%
P.O	0%
SAB	0%



Perches et petits bois d'avenir
 Densité moyenne /ha : 57 t/ha
 Richesse en perches et PB d'avenir : 96% des relevés y compris 50% de relevés riches par nature

Commentaires

7.8 Documents archéologiques

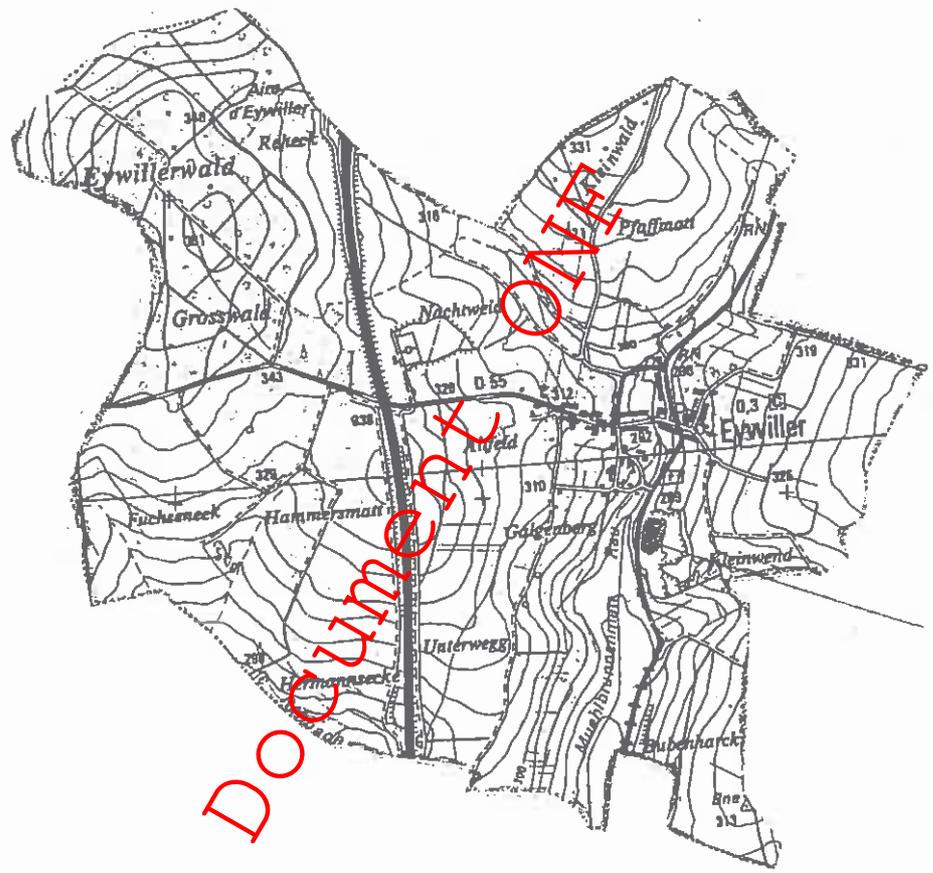
Document ONE

67136 EYWILLER

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

- 0001 Une nécropole du Bas-Empire et du haut Moyen Age. Dans une carrière actuellement inexploitée et située à proximité d'Hirschland, fut découvert en 1950, une nécropole gallo-romaine du Bas-Empire réutilisée au haut Moyen Age comme nécropole à inhumations.

Document ONE



1061

ÉRIMÈTRES

ARCHÉOLOGIQUES

67136

EYWILLER



Ministère de la Culture et de la Communication
 Direction régionale des affaires culturelles
 2, place de la République - 67082 Strasbourg cedex
 SCAN25 2001, PATRIARCHE
 Carte éditée par la cellule carte archéologique du SRA Alsace, le 24/02/03.

1:20238



LISTE DES PÉRIMÈTRES ARCHÉOLOGIQUES

WILLER (67136)

prescription archéologique dans une autre zone que N du PLU
propole du Bas-Empire et du haut Moyen Age.

Document ONE

découle également une très grande variété de décors.

Nous nous trouvons dans une chambre paysanne ou bourgeoise, avec un lit à rideaux, devant un lit métallique dans une chambre d'hôpital, devant l'écluse d'un moulin où la noyée a disparu. Quelquefois nous sommes les témoins de l'incendie d'une maison, de scènes de bombardement, de l'attente des parents dont le fils est prisonnier, et du retour miraculeux d'un déporté.

Quant à la gestualité, celle-ci est en général dictée par l'événement: mineurs au travail, conducteurs au volant d'une voiture, combattants en tenue militaire, femmes assises dans leur fauteuil. Tous adoptent une attitude et des gestes de la vie quotidienne. Le symbolisme religieux tend à disparaître.

Une évolution s'est donc opérée en ce qui concerne l'expression de l'image. Les malheurs, et la demande d'intercession divine pour y remédier, ne sont plus formulés de la même façon. Au XVIII^e siècle et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le drame est à peine évoqué, alors que la démarche religieuse est fortement accentuée. Au XX^e siècle l'anecdotique est mis en relief par l'image ou par l'intermédiaire d'un texte.

Cependant, le motif pour lequel un tableau est déposé ne varie guère au cours des différentes périodes. Le plus souvent il est lié à la vie quotidienne de l'homme dans le milieu rural ou citadin, qui affronte les problèmes de la vie familiale, de la santé, de la naissance et de la mort, et de ce qui vient parfois changer brutalement ce quotidien: accidents, les guerres. Seul le contexte a varié, l'automobile a remplacé la voiture hippomobile, les machines ont succédé à l'outil de l'artisan.

Remarquons néanmoins, qu'à aucun moment la signification religieuse révélée par les images ne donne lieu à une interprétation déviante par rapport à la doctrine et à la tradition de l'Église catholique. Comparée aux ex-voto d'autres lieux de pèlerinage de France ou des pays européens, les tableaux de Haslach et de Hierenbach reflètent une remarquable unité d'inspiration, tant sur le plan sociologique, culturel que religieux.

Si l'ex-voto est l'expression d'un langage religieux fondé sur un savoir partagé et constitue un miroir culturel où la communauté se reflète en tant que société, mais aussi comme ensemble d'individus, cette représentation doit être compréhensible et attractive pour tous, lettrés ou analphabètes. C'est le recours à l'art traditionnel, puissant auxiliaire d'une religion iconique, comme l'a toujours été le Christianisme contrairement au Judaïsme et à l'Islam. Religion du Verbe, de la Parole, du Message et de la Révélation, le Christianisme s'est depuis les origines doté des moyens de communication propres à exprimer le contenu de sa foi en une liturgie polymorphe. Dans ce sens, et modestement, le tableau votif et ses divers éléments significatifs se situent dans la lignée de l'art des temples et des cathédrales, livres de terre ouverts pour la lecture et l'édification des fidèles.

Il n'est donc pas surprenant que le tableau votif soit souvent le support et le vecteur d'une théologie commentée et illustrée grâce à l'image; plus d'une fois son «texte d'ancrage» rappelle la technique de la bande

dessinée. Tout en restant un phénomène très marginal par rapport à l'institution ecclésiastique, et ayant connu son apogée au XVIII^e et au XIX^e siècles, l'on ne saurait en parler comme d'un phénomène entièrement révolu, puisque des tableaux sont encore déposés de nos jours dans certains lieux de pèlerinage.

Dans tout l'espace européen le dépôt d'objets et d'images répond à des besoins et des motifs similaires. L'inspiration spirituelle est identique, le symbolisme et le formalisme sont voisins. La démarche répond aux mêmes besoins, la source religieuse est commune, mais laisse place à une grande variété d'expression.

L'étude des ex-voto remet quelque peu en cause la distinction savante, valable dans les seules limites de l'idéologie codifiée de chaque système religieux, entre la religion «authentique» et la religion populaire. Le vécu religieux n'est pas toujours conforme au modèle dogmatique. Le sacré est présent, la religiosité vécue comme parole et comme procès opératoire: celle-ci constitue un système cohérent, efficace parce que structuré, qui a sa propre logique.

Il convient de s'interroger sur le fait que l'on continue à peindre et à déposer des ex-voto dans divers lieux de pèlerinage, alors que d'autres formes de dévotion sont tombées en désuétude. A l'ardeur iconoclaste de certains clercs, au rationalisme d'une société technologique, au laïcisme affiché d'un monde «affranchi» s'oppose la quête d'instances de recours. La démarche rigoureuse, mais lente et frustrante de la science, ses conquêtes provisoires et ses aveux d'échec, ne peuvent satisfaire des hommes qui ont besoin d'espérer pour faire face debout.

G.H.-M. et F.R.

Eymard Jean-François-Ange d' (XVIII^e - XIX^e siècles). Dernier abbé-prévôt de Neuwiller, il est choisi en 1789 pour représenter, comme député, aux Etats-Généraux à Versailles, les bailliages de Haguenau et de Wissembourg. En 1790, il monte à la tribune pour protester contre la suppression des ordres religieux. Accusé par le député SAALES de manœuvres contre-révolutionnaires en Alsace, EYMARD se justifie et prend également la défense du cardinal de ROHAN à qui le même délit est imputé. Dans l'impossibilité de se faire entendre de façon positive à l'Assemblée où les idées anti-religieuses dominaient, il dépose son mandat de député et part rejoindre le cardinal de ROHAN à Ettenheim où il devient vicaire-général. En 1804, il est arrêté, en même temps que le duc d'ENGHEN, puis relâché. On ignore tout de lui par la suite. D.R.

Bibl.: SITZMANN E

Eywiller

1. Géographie et économie
2. Particularités architecturales
3. Histoire

1. Géographie et économie

Com. B.R. arr. de Saverne. c. de

Drulingen. Pop. 1851: 445 h., 1900: 413 h., 1936: 372 h., 1982: 311 h. Sup. 460 ha. alt. 301 m. Village de l'Alsace Bossue situé sur un calcaire — calcaire à Cératites surtout — 6,2 km de Drulingen. La majorité du finage d'Eywiller est drainé par le Mühlgraben qui se jette dans l'Isch.

Une polyculture herbagère et céréalière caractérise les 19 exploitations qui partagent 308 ha de S.A.U. dont 115 en labours et 191 en herbe. Une entreprise de pierres de construction fournit du travail à une quinzaine de personnes. Traditionnellement le finage était réputé stérile. Ceci est pour corollaire, au milieu du XIX^e siècle, un nombre élevé de travailleurs à domicile. En effet, 140 personnes sont occupées par le tressage des chapeaux de paille (R117/EM78/En31/S70). Les actifs travaillent en grande partie à Drulingen (28) et à Sarre-Union (14).

2. Particularités architecturales

Des maisons, en pierre, à trois travées voisinent avec celles à 2 travées qui annoncent déjà la Lorraine. L'habitation avec ou sans porte d'entrée donnant sur la rue, jouxte la grange au fond de laquelle se trouve l'étable. L'église catholique, dédiée à saint Gall avant la Réforme, date de 1850 tandis que la construction de l'église protestante remonte à 1712.

3. Histoire

Iville, un des villages «welsche» repeuplé en 1559 par des Huguenots, n'a disparu qu'au début du XVI^e siècle à la suite d'un incendie. Eywiller apparaît encore dans les comptes de l'administration comtale en 1523, mais ne figure plus sur la liste dressée en 1537 (*Fraüleinsteuer*), ni sur celle de 1550 (*Turkenschatzung*). Avant l'introduction de la Réforme, Eywiller était une paroisse de l'archiprêtre de Bockenheim du diocèse de Metz. Le droit de collation revenait au prieuré de Lixheim et la dîme aux comtes de SAARWERDEN du moins jusqu'en 1501. Ensuite, après, elle fut allouée à l'archiprêtre de Bockenheim. La branche cadette de FALKENSTEIN possède quelques biens en fief, des comtes de SAARWERDEN. Eywiller est à nouveau dépeuplé pendant la guerre de Trente ans.

En 1722, le village est le centre de la révolte paysanne contre l'administration comtale. La révolte fut provoquée par les impositions excessives.

Lors du partage du comté en 1742 Eywiller fut attribué aux NASSAU-WEILBURG (bailliage de Neu-Saarwerden).

On dit du village: *Eywiller leijt im e Todt (Si han e-n-aldi Geiss gestoch) Die henke an e Stecke/un gehn drum herum un schlänke* (Eywiller est situé au fond d'un trou/Ses habitants ont tué une chèvre/ils la suspendent à un bâton/Et tournent autour en léchant.)

Le surnom des villageois est *Durrbierstü* (queues de poires séchées). M.D.

Fig. 182 - Fegersheim : ancienne Poste : bracelets à bossettes, probablement de La Tène ancienne (d'après R. Forrer, 1937b).

la localité (Atinheim) date de 766 : J. Schweitzer, 1984, p. 208.

136 - Eywiller (460 ha ; alt. entre 280 m et 365 m)

La commune se situe en Alsace Bossue.

(001) Dans une carrière actuellement inexploitée et située à proximité d'Hirschland, fut découverte en 1950 une nécropole gallo-romaine du Bas-Empire réutilisée au haut Moyen Age comme nécropole à inhumations. Une centaine de squelettes auraient été découverts dans des sépultures recouvertes de dalles. Les inhumations étaient orientées soit nord-sud (tête au nord), soit est-ouest (tête à l'ouest). Les sépultures contenaient apparemment des armes : J.-M.-B. Clauss, 1895, p. 338-339. [notice F. Fritsch]

137 - Fegersheim (625 ha ; alt. moyenne de 150 m)

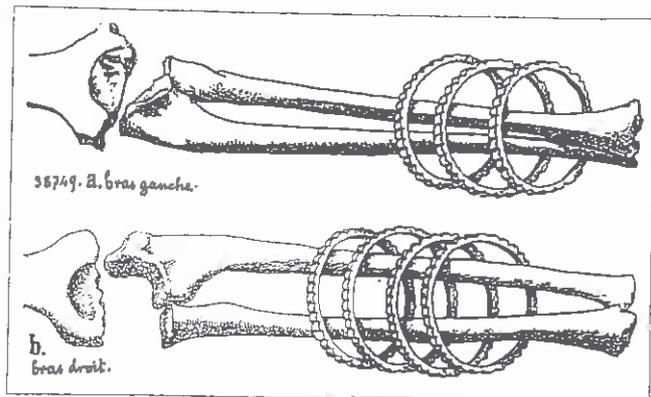
La commune est située dans la plaine.

Au nord du village et parallèlement à la route moderne, se dessine une surélévation de terrain qui est connue pour être la *Römerstrasse*, la voie reliant Ehl-Helvetus à Strasbourg-Argentorate : R. Forrer, 1937b, p. 136-138.

(001) Devant l'ancienne Poste et l'école, avant 1932, une tombe avait été découverte lors de travaux dans la cour de l'école et attribuée, faute de mobilier, « aux Suédois » par la population. En juin 1932, devant l'école, la pose d'une conduite de gaz entraîna la mise au jour d'un squelette, à 1,50 m de profondeur. La sépulture ne contenait pas de mobilier. Des travaux de terrassement de la place adjacente ont permis la découverte d'une nouvelle sépulture, à 1,60 m de profondeur. Le squelette présentait sept bracelets en bronze, 4 au bras droit et 3 au bras gauche (fig. 182) (prélevés par M. Burger, directeur de l'école, qui prévint le musée de Strasbourg). Une quatrième sépulture fut découverte sur le même chantier mais détruite car sans mobilier. Les sépultures se trouvaient toutes à la même profondeur et avaient la même orientation est-ouest, ce qui peut laisser penser qu'elles sont contemporaines. Les bracelets à bossettes datent probablement de La Tène ancienne (M.A.S. n° inv. 38 748-749) : R. Forrer, 1937b, p. 136-138.

(015) Au nord du village, près de la voie ferrée, à l'occasion de

Fig. 183 - Fegersheim : mobilier du VIIe siècle provenant de la tombe n° 2 (d'après M. Schnelder, J. Sainty, 1984).

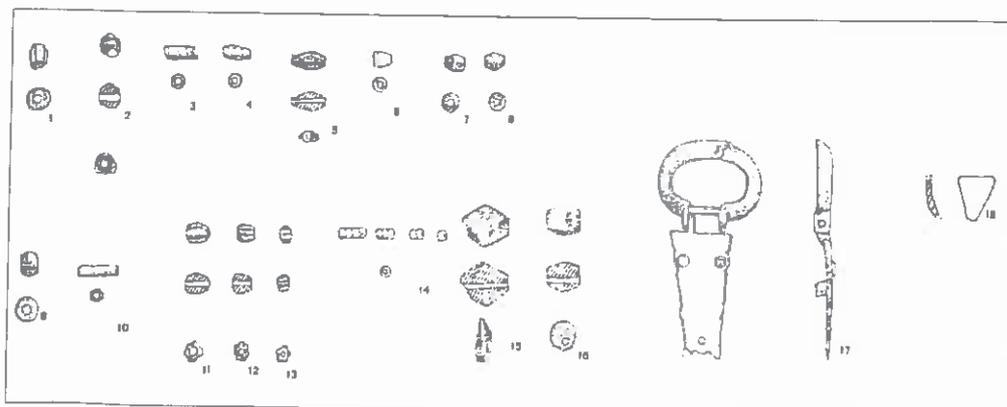


travaux, quelques objets en bronze ont été découverts, mais on ne sait s'ils proviennent d'une seule tombe. Il s'agit d'un anneau de jambe, d'un anneau fragmentaire et d'un torque muni de deux anneaux de suspension. M.-P. Koenig les date du Hallstatt D (M.A.S., n° inv. 1225b à d) : A. W. Naue, 1905, p. 288 ; - R. Forrer, 1937b, p. 136-138 ; - B. Normand, 1973, p. 82 ; - M.-P. Koenig, 1985, p. 78-83.

(019) Près de l'Ergelsbach, au lieu-dit Kelleracker, en mars 1983, E. Kurz a repéré une butte interprétée comme un tumulus : E. Kurz, 1985, p. 41-47 ; - M. Lasserre, Rapport intermédiaire 1995, n° 67 047.

(017+018) Sur le site de l'usine Lilly France, en avril 1998, des travaux préliminaires d'installation d'une conduite d'eau ont touché un site gallo-romain. Deux phases d'occupation antique ont été observées. La première date du début du IIe siècle et est caractérisée par une fosse-dépotier et un foyer. La deuxième, signalée par 9 trous de poteaux matérialisant un bâtiment, date de la seconde moitié du IIe siècle. En 1999, le projet d'aménagement de la zone a entraîné la réalisation d'un diagnostic archéologique sur l'ensemble du terrain, qui a permis de confirmer et de compléter les observations précédentes : un bâtiment sur poteaux, recouvert de torchis, construit durant les IIe-IIIe siècles, a été détruit par un incendie au cours du IIIe siècle. Sa fonction demeure inconnue : C. Etrich, D.F.S. 1998 ; - C. Goy, F. Jeudy, Rapport d'évaluation 1999.

(002) A l'ouest du village, en bordure de la RN 83, le creusement d'une fosse pour la citerne d'une station-service a entraîné la découverte d'ossements humains. Deux tombes mérovingiennes ont été étudiées. Dans la première, il y avait un collier à 52 éléments (perles de verre, d'ambre, quatre objets en



SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE DE L'AMENAGEMENT

PAGES

- DELIBERATION DE LA COMMUNE.....	4
- RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	5
- CARTE IFN DU BAS-RHIN.....	7
- CARTE PLAN DE SITUATION.....	8
- CARTE AERIENNE.....	9
- ANALYSES DU MILIEU NATUREL.....	10
- CARTE DES STATIONS.....	13
- CARTE DES ESSENCES.....	17
- CARTE DES PEUPELEMENTS.....	22
- CARTE DES SURFACES TERRIERES.....	23
- CARTE DES TYPES DE FAMILLES.....	24
- ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....	26
- GESTION PASSEE.....	29
- CARTE DE DESSERTE FORESTIERE.....	33
- SYNTHESSES : OBJECTIFS,ZONAGES,PRINCIPAUX CHOIX.....	34
- CARTE DES ESSENCES OBJECTIF.....	37
- CARTE D'AMENAGEMENT.....	41
- PROGRAMME D' ACTIONS.....	42
- BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	52
- ANNEXES.....	60
- SOMMAIRE	70